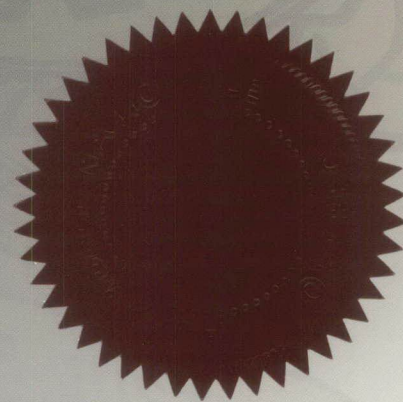


ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o S70-00061031

**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION**

2005 2006





Message du ministre

Québec, octobre 2006

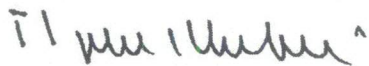
Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport annuel de gestion* de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,



Jacques P. Dupuis

Message du directeur général

Montréal, juillet 2006

Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 5^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2

Monsieur le Ministre,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de la Sûreté du Québec.

Ce rapport rend compte de la performance de notre organisation à plusieurs égards. Il fait notamment état de la qualité des services rendus, par rapport à notre *Déclaration de services aux citoyens*, et de la réalisation des objectifs qui figurent dans notre *Plan stratégique 2005-2007*. S'y trouvent également les résultats opérationnels liés à notre mission ainsi que les données sur l'utilisation de nos diverses ressources.

Vous constaterez que les efforts déployés par notre personnel policier et civil ont produit des résultats significatifs en regard de nos trois objectifs stratégiques : la lutte contre la grande criminalité, l'amélioration de nos services et l'efficacité de notre gestion. Il faut préciser que nous avons atteint ces résultats dans un contexte particulier alors que nos policiers exerçaient des moyens de sensibilisation en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

L'exercice 2005-2006, au cours duquel nous avons célébré notre 135^e anniversaire, a aussi été marqué par l'amorce de travaux de réflexion sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats dans notre organisation ainsi que sur la façon de présenter ces résultats pour en faciliter la compréhension. Nous voulons ainsi permettre aux citoyens tout comme aux parlementaires de mieux apprécier notre performance en matière de sécurité publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le directeur général,



Normand Proulx

Déclaration des membres de l'état-major attestant la fiabilité des données

Montréal, juin 2006

Selon la *Loi sur l'administration publique*, les explications et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité.

Durant toute l'année 2005-2006, la Sûreté du Québec a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle interne de manière à atteindre les objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2005-2007* ainsi que dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*, et à assurer la plausibilité de l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion.

À notre connaissance, et à la suite d'un mandat d'examen portant sur les données stratégiques non financières et du dépôt du rapport de validation préparé par la Direction de l'audit et de l'évaluation de la Sûreté du Québec, nous attestons que le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* :

- décrit fidèlement la mission et présente les orientations et les objectifs du *Plan stratégique 2005-2007* de la Sûreté du Québec ainsi qu'un bilan des données et des résultats afférents;
- couvre l'ensemble des activités stratégiques et des domaines d'intervention de la Sûreté du Québec;
- présente les mesures prises par rapport aux principaux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* de la Sûreté du Québec;
- présente des données et des résultats qui sont plausibles et cohérents.

Par ailleurs, la Sûreté du Québec est assujettie à la Loi sur le *Vérificateur général*. Dans la mesure où il le juge à propos, le Vérificateur général du Québec peut étendre la portée de ses travaux à la vérification financière, à la vérification de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux énoncés de politiques et aux directives et enfin à la vérification de l'optimisation des ressources.

Les membres de l'état-major,



Normand Proulx, directeur général



Steven Chabot, directeur général adjoint,
Enquêtes criminelles



Régis Falardeau, directeur général adjoint,
Surveillance du territoire



Denis Fiset, directeur général adjoint,
Affaires institutionnelles



Richard Deschesnes, directeur général adjoint,
Administration

Rapport de validation de la Direction de l'audit et de l'évaluation

Montréal, juin 2006

Monsieur le Directeur général,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de la Sûreté du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation des données du Rapport incombe à la direction de la Sûreté du Québec. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible des explications, des résultats et des renseignements fournis, ainsi que la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux réalisés au cours de notre examen.

Notre examen a été mené conformément aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Nos travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à susciter des discussions sur l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de la Sûreté du Québec n'est pas, à tous égards, importante, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit et de l'évaluation,



Benoît Poulin

Tables des matières

Section 1	Présentation de la Sûreté du Québec	
1.1	Raison d'être	8
1.2	Structure organisationnelle	10
1.3	Contexte et enjeux	13
1.4	Faits saillants	14
Section 2	Résultats pour l'année 2005-2006	
2.1	Résultats liés aux engagements de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i>	16
	Mesure du taux de satisfaction de la clientèle	16
	Besoins et attentes des citoyens en matière de services policiers	19
	Amélioration continue des services	20
2.2	Résultats liés aux objectifs du <i>Plan stratégique 2005-2007</i> et du <i>Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006</i>	22
	Orientation A - Maximiser les efforts organisationnels dans la lutte contre la grande criminalité	23
	Orientation B - Assurer une prestation de services de la plus grande qualité possible	28
	Orientation C - Accentuer la gestion intégrée de l'ensemble des ressources	35
2.3	Résultats opérationnels	42
	Prévenir et réprimer le crime	42
	Maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique	47
Section 3	Données budgétaires et utilisation des ressources	
3.1	Données budgétaires	56
3.2	Ressources humaines	63
3.3	Ressources matérielles	65
3.4	Ressources informationnelles	66
Section 4	Application des exigences législatives	
4.1	Politique linguistique	68
4.2	Programme d'accès à l'égalité	69
4.3	Accès aux documents et protection des renseignements personnels	70
4.4	Éthique et déontologie	72
4.5	Recommandations du Vérificateur général du Québec	74
Annexes	Liste des annexes	
1	Liste des districts et des postes de la Sûreté du Québec	75
2	Tableau des indicateurs de gestion des ressources humaines	78
3	Tableaux sur l'embauche et la représentativité des groupes cibles	80

Liste des tableaux

1	Taux de satisfaction à l'égard de la qualité du service offert par le personnel pour une prestation de services par téléphone.....	17
2	Taux de satisfaction à l'égard de la qualité du service offert par le personnel policier pour une prestation de services en personne.....	18
3	Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation.....	38
4	Nombre de jours de formation offert au personnel.....	39
5	Taux de criminalité selon le type de crimes et les districts par 1 000 habitants du territoire desservi par la Sûreté du Québec.....	42
6	Volume des interventions d'enquêtes et taux de criminalité contre la personne par types de crimes par 1 000 habitants du territoire desservi par la Sûreté du Québec.....	43
7	Volume des interventions d'enquêtes et taux de solution des crimes sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec.....	43
8	Volume des interventions d'enquêtes et taux de solution des crimes sur le territoire desservi exclusivement par un service de police municipal.....	44
9	Volume des interventions des services de soutien.....	45
10	Pourcentage des clients de la Sûreté du Québec affirmant se sentir « tout à fait en sécurité ».....	47
11	Volume d'appels de service traités par mode d'intervention pour chacun des districts.....	49
12	Volume des interventions en mesure d'urgence.....	50
13	Volume d'accidents et taux global répartis par district et selon la gravité de l'accident.....	51
14	Volume d'accidents et taux global répartis par district et selon les dommages matériels.....	51
15	Volume et taux d'accidents reliés à la vitesse excessive répartis selon la gravité de l'accident.....	52
16	Volume et taux d'accidents reliés aux facultés affaiblies par l'alcool répartis selon la gravité de l'accident.....	52
17	Volume et taux d'accidents survenus sur les sentiers hors route répartis selon la gravité de l'accident.....	53
18	Volume des interventions de sécurité des réseaux de transport.....	53
19	Volume des interventions de sécurité des réseaux de transport selon le type d'intervention.....	54

20	Volume des interventions en contrôle des armes à feu et délivrance de permis d'agences d'investigation et de sécurité	55
21	Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le FSP et le CFD)	56
22	Coût moyen des services spécialisés et nationaux.....	57
23	Revenus, dépenses et investissements du Fonds des services de police (FSD)	58
24	Coût moyen des services généraux.....	58
25	Sommaire des dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (incluant le FSP et le CFD).....	59
26	Évolution des dépenses de la Sûreté du Québec	60
27	Sommaire des catégories de dépenses.....	60
28	Dépenses totales et par employé pour la formation et le développement du personnel civil et policier.....	61
29	Dépenses totales et par employé pour la formation en technologie de l'information.....	61
30	Dépenses relatives aux ressources informationnelles.....	62
31	Croissance annuelle et pourcentage des dépenses en matière de ressources informationnelles	62
32	Postes à la Sûreté du Québec.....	63
33	Répartition des postes policiers et civils par district.....	63
34	Répartition des postes policiers et civils permanents par catégorie d'emploi.....	64
35	Répartition des postes policiers et civils combinés par grande fonction	64
36	Augmentation du nombre d'immeubles.....	65
37	Parc de véhicules de la Sûreté du Québec.....	65
38	Évolution du parc informatique.....	66
39	Demandes d'accès à un document.....	71
40	Responsabilité en matière de traitement des plaintes envers un employé.....	72
41	Nombre de plaintes déposées et nombre de policiers visés	73
42	Volume de plaintes en matière d'affaires internes contre un policier visé (par 100 policiers)	73
43	Décisions rendues en réponse à des plaintes envers des policiers de la Sûreté du Québec.....	73

Présentation de la Sûreté du Québec

Section 1

1.1 RAISON D'ÊTRE

Mission

La Sûreté du Québec a été créée en 1870. Elle est la seule organisation policière québécoise à avoir juridiction sur tout le territoire du Québec et à accomplir une si grande diversité de mandats. Elle intervient à tous les niveaux de services et dans tous les secteurs policiers, qu'il s'agisse d'activités de gendarmerie dans les municipalités qu'elle dessert, d'interventions en sécurité routière ou d'enquêtes criminelles tant à l'échelle locale, que régionale, nationale et internationale.

Conformément à la *Loi sur la police*, la mission de la Sûreté du Québec consiste à **maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique** ainsi qu'à **prévenir et à réprimer le crime**. Pour la réalisation de cette mission, elle doit assurer la sécurité des personnes et des biens, sauvegarder les droits et libertés, respecter les victimes et être attentive à leurs besoins et enfin coopérer avec la communauté dans le respect du pluralisme culturel.

Partagées par l'ensemble du personnel policier et civil, quatre valeurs fondamentales guident chacune de nos actions et de nos interventions :

- **SERVICE**
- **INTÉGRITÉ**
- **RESPECT**
- **PROFESSIONNALISME**

La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. Elle a la compétence pour prévenir et réprimer les infractions aux lois sur l'ensemble du territoire québécois ainsi que les infractions aux règlements applicables sur le territoire des municipalités qu'elle dessert.

Services offerts, clientèles et partenaires

L'organisation territoriale de la Sûreté du Québec lui permet d'offrir des services policiers de qualité à ses principales clientèles, soit les citoyens, les autres organisations policières et l'État québécois, dans l'ensemble des régions du Québec.

Sur la base des ententes de service conclues avec les élus municipaux, la Sûreté du Québec dessert en exclusivité 1 140 villes, municipalités et territoires répartis dans 85 municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalant à une MRC.

Les **services généraux** sont ainsi fournis, par les postes de MRC, à près de 2,3 millions de citoyens desservis directement par ententes de services et, à l'ensemble des usagers des réseaux routier, autoroutier et récréotouristique, par les postes autoroutiers.

Les services généraux constituent les services de base qui sont fournis à la population. Ils comprennent :

- **la patrouille 24 heures sur 24;**
- **la réponse aux demandes d'aide des citoyens;**
- **la surveillance et le contrôle de la circulation routière;**
- **l'application des lois et des règlements;**
- **la prévention du crime;**
- **les activités de relations communautaires.**

Les ententes de services conclues avec les MRC ont permis d'instituer un nouveau partage des responsabilités. En effet, la mise en place d'une structure participative, appelée comité de sécurité publique (CSP) et au sein de laquelle les élus municipaux s'associent à la Sûreté du Québec, vise à se rapprocher des citoyens et à avoir une meilleure connaissance des besoins et des réalités locales.

Section 1

L' élu qui préside le CSP et les membres élus agissent à la fois comme représentants des citoyens et des municipalités et comme partenaires en matière de sécurité publique. D'une part, ils représentent les citoyens qui ont exprimé leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations aux élus des différentes municipalités de la MRC, lesquels apportent ainsi leur contribution à l'amélioration du milieu de vie. D'autre part, ils agissent comme partenaires en matière de sécurité publique, en participant notamment à l'identification des priorités et des moyens dont dispose la communauté pour répondre à ses besoins. Le CSP et la Sûreté du Québec poursuivent ainsi une mission commune qui consiste à offrir des services de sécurité publique de la meilleure qualité possible afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire à l'ensemble des citoyens.

Les **services spécialisés** de la Sûreté du Québec sont offerts sur l'ensemble du territoire québécois tant aux services de police municipaux et autochtones qu'à l'ensemble des unités de la Sûreté.

Les services spécialisés comprennent, notamment :

- **les enquêtes complexes ou en réseau;**
- **l'expertise en scènes de crime;**
- **la prise en charge de situations d'urgence civiles et policières;**
- **les enquêtes sur les collisions routières.**

En vertu de la *Loi sur la police*, la Sûreté du Québec dispense de tels services lorsque les événements qui surviennent dans un territoire donné dépassent le niveau de responsabilité du service de police municipal ou autochtone ou de l'unité de la Sûreté. Elle fournit aussi ces services particuliers lorsque l'ampleur d'un événement exige son soutien.

Quant au niveau 6 qui inclut les **services nationaux**, ils sont rendus à l'échelle du territoire québécois. La Sûreté du Québec mène ainsi des enquêtes complexes d'envergure provinciale lors de situations majeures, naturelles ou accidentelles, de même que lors de manifestations importantes.

Elle coordonne certaines interventions policières qui touchent plus d'un service de police, notamment en matière de lutte contre le crime organisé. Elle assume un rôle de coordination lorsque plusieurs services de police sont appelés à intervenir ou encore, à l'extérieur du Québec, lorsque l'intervention est réalisée conjointement avec des services de police étrangers.

Les clients des services nationaux sont, notamment :

- **l'Assemblée nationale du Québec;**
- **certains ministères et organismes du gouvernement du Québec;**
- **les délégations et bureaux du Québec à l'étranger;**
- **les services de police municipaux et autochtones.**

Finalement, la Sûreté du Québec a le mandat de soutenir l'ensemble de la communauté policière dans ses activités, notamment en ce qui a trait au renseignement. Elle gère, pour ce faire, le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) ainsi que diverses autres banques de données policières.

Dans l'ensemble de ses interventions, la Sûreté du Québec travaille avec les autres services policiers québécois, canadiens et internationaux, avec les ministères et organismes municipaux, provinciaux et fédéraux ou avec des organisations privées de toutes sortes. Ce partenariat lui permet de mener à bien sa mission.

1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Au niveau local : le poste de police

Le **poste de police** de la MRC, ou d'un territoire équivalent à une MRC, est l'unité de base qui fournit les services généraux de la Sûreté du Québec aux citoyens. La Sûreté du Québec compte 118 unités de base (postes principaux, auxiliaires et autoroutiers) réparties sur tout le territoire.

Au niveau régional : le district

Les postes sont regroupés sur une base territoriale appelée **district** qui permet de répondre aux besoins de la population de toutes les régions du Québec. La Sûreté du Québec compte dix districts dont la liste est présentée dans l'annexe 1. En plus des postes de MRC et des postes auxiliaires, certains districts disposent de postes autoroutiers pour assurer la sécurité sur les autoroutes du Québec. Chaque district possède un quartier général qui assure la coordination des activités policières pour l'ensemble des postes de son territoire, que ce soit en matière de surveillance du territoire, d'enquêtes, de sécurité sur les réseaux de transport, de relations avec la communauté ou d'administration.

La carte de la page 12 donne une vue d'ensemble des districts : la disposition géographique, l'étendue du territoire, le volume de population desservie, le nombre de postes de police ainsi que le nombre d'effectifs.

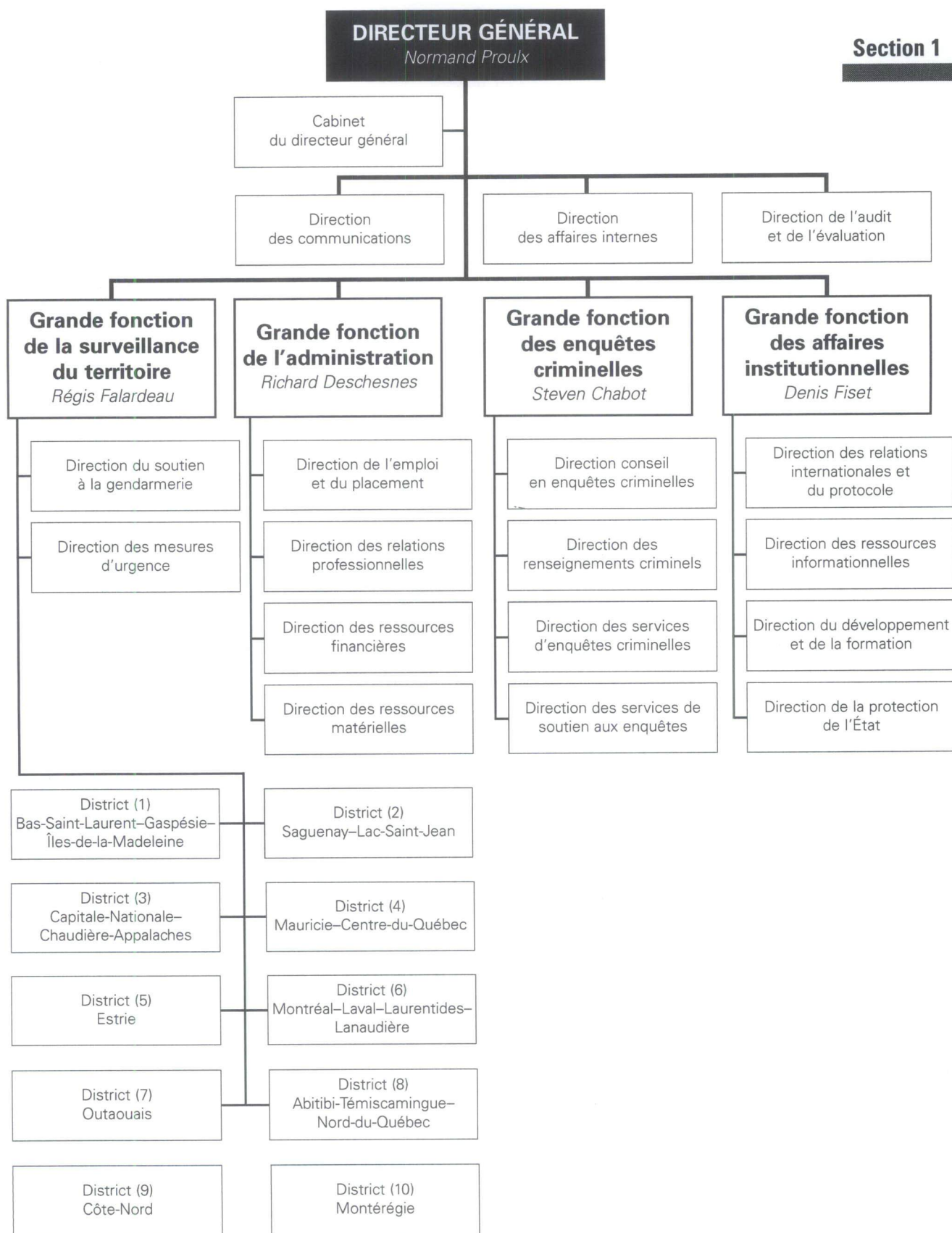
Au niveau provincial : le Grand quartier général

Le **Grand quartier général** de la Sûreté du Québec (GQG), situé à Montréal, regroupe la direction générale et quatre grandes fonctions : Surveillance du territoire, Enquêtes criminelles, Administration et Affaires institutionnelles qui offrent les services nécessaires au fonctionnement d'une organisation de l'envergure de la Sûreté du Québec.

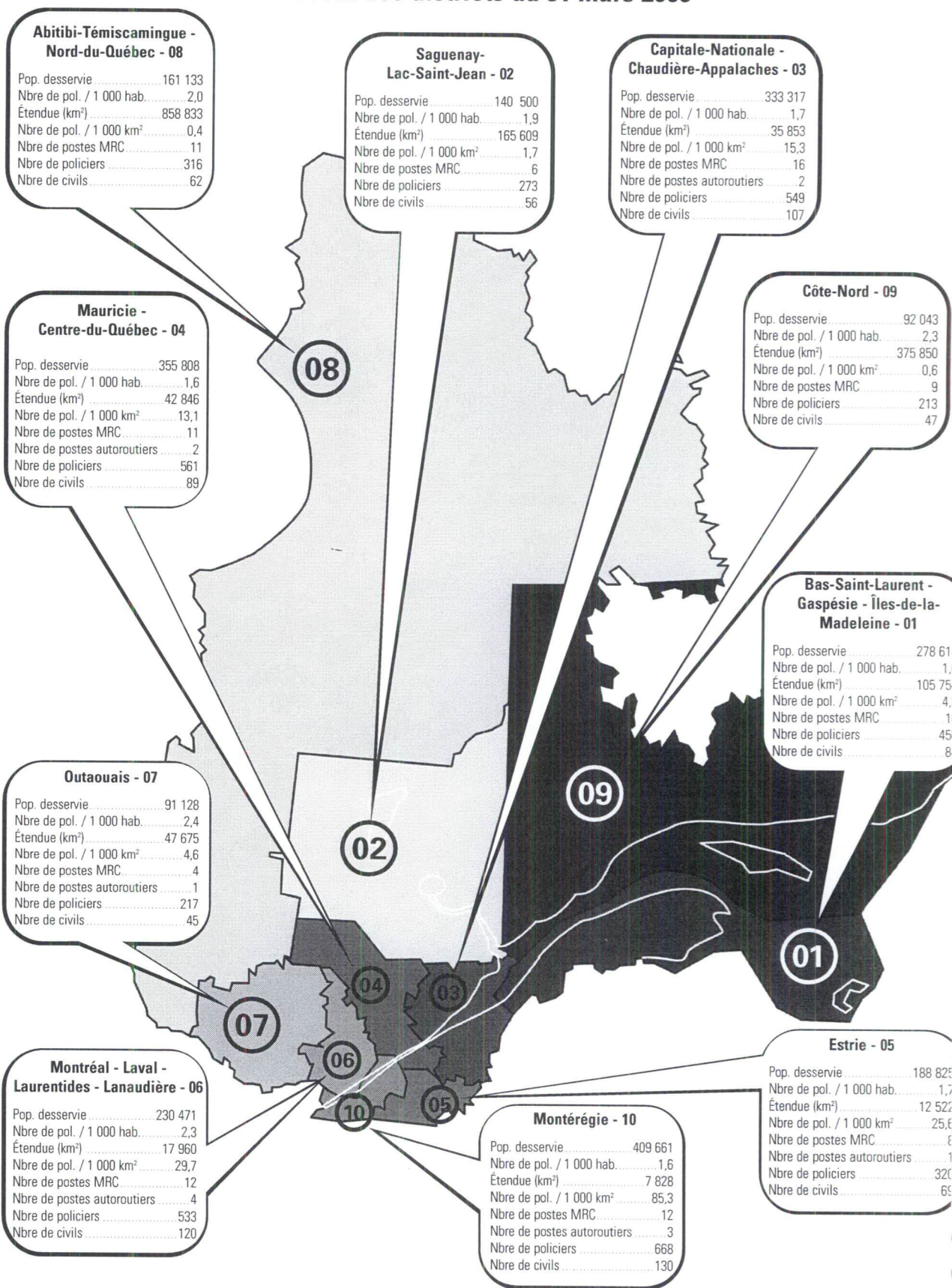
Le GQG coordonne les districts, gère les services spécialisés et les services de soutien essentiels à la conduite des enquêtes criminelles et administre les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

L'organigramme qui suit présente la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec au 31 mars 2006.

Organigramme de la Sûreté du Québec au 31 mars 2006



Profil des districts au 31 mars 2006



Source : Les données sur la population proviennent du ministère des Affaires municipales et des Régions.
Les données sur l'étendue ont été fournies par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

1.3

CONTEXTE ET ENJEUX

L'environnement externe de la Sûreté du Québec est en perpétuel changement. Pour accomplir efficacement sa mission, elle doit prendre en compte l'évolution des grandes tendances sociales et économiques de même que la transformation des besoins et des attentes de la population à l'égard des services policiers.

Contexte

- Malgré une tendance à la baisse du taux de criminalité au Québec et au Canada, la grande criminalité est en pleine mutation, ce qui exige une adaptation rapide et continue des activités et interventions policières de même que le développement de nouvelles expertises.
- Les changements démographiques et sociaux tels que le vieillissement de la population, l'accroissement de l'immigration et l'engouement pour les activités récréotouristiques nécessitent une adaptation des services policiers aux différents types de clientèle.
- L'encadrement législatif entourant l'organisation des services policiers, le nouveau partage des responsabilités opérationnelles ainsi que la participation accrue des partenaires dans l'identification des problèmes et la recherche de solutions en sécurité publique apportent des dimensions nouvelles au travail policier.
- Les technologies de l'information, qui évoluent si rapidement qu'elles offrent autant de nouvelles possibilités de commettre des actes criminels que de moyens de les combattre, exigent une adaptation dans notre façon d'assurer la sécurité publique.
- L'État québécois demande à ses gestionnaires de mieux gérer l'ensemble de leurs ressources, en assainissant leurs finances, en planifiant leurs besoins en main-d'œuvre et en démontrant la performance de leur organisation.

Enjeux

La Sûreté du Québec doit adapter ses interventions pour répondre aux nouvelles réalités sociales, démographiques et criminelles ainsi qu'à la diversification des besoins des citoyens. Elle doit de plus adopter de nouveaux modes de gestion inhérents à la modernisation de l'État.

Les principaux enjeux consistent donc pour la Sûreté du Québec à :

- maintenir un sentiment de sécurité parmi les citoyens du Québec;
- réduire la criminalité dans les différentes régions;
- offrir des services de qualité aux citoyens;
- assurer une qualité de vie aux citoyens en tenant compte des problématiques vécues;
- gérer avec efficacité et efficience les ressources affectées aux services policiers.

Ces enjeux sont d'autant plus importants que la Sûreté du Québec a vécu une situation particulière au cours de l'année 2005-2006 avec le renouvellement des ententes de services dans certaines MRC et les moyens de sensibilisation exercés par les policiers pendant la négociation de leur contrat de travail.

Malgré cette situation, les trois orientations du *Plan stratégique 2005-2007* et la réalisation des objectifs sont demeurés prioritaires pour notre organisation :

- Orientation A : Maximiser les efforts organisationnels dans la lutte contre la grande criminalité.
- Orientation B : Assurer une prestation de services de la plus grande qualité possible.
- Orientation C : Accentuer la gestion intégrée de l'ensemble des ressources.

Section 1

1.4 FAITS SAILLANTS

De nombreuses réalisations, dont certaines méritent une attention plus particulière, ont marqué l'année 2005-2006.

- Un guide sur le protocole de réponse lors de la prise d'appel a été conçu à l'intention des préposés aux télécommunications. Il s'agit d'une base de données contenant des questions précises permettant d'obtenir des informations plus complètes sur l'objet de l'appel de façon à mieux orienter l'intervention.
- Le programme « *La prévention, un investissement sûr* » a été lancé après quelques années de développement. En plus d'être pertinent pour la communauté des affaires, notamment pour la petite et la moyenne entreprise, la réalisation de ce programme est un exemple éclatant de partenariat diversifié dont la Sûreté du Québec peut être fière.
- À l'instar des ministères et organismes, la Sûreté du Québec est confrontée au vieillissement de ses effectifs. En ce qui concerne les ressources d'encadrement, un sondage a révélé que 42 % des officiers prendront leur retraite entre 2005 et 2009. Afin de contrer les effets de ces départs massifs et de préparer la relève, la Sûreté du Québec a entrepris de moderniser la gestion de ces ressources. Il s'agit principalement d'améliorer les processus de dotation et de gestion de carrière des officiers et de mettre en place le soutien nécessaire au développement des compétences des gestionnaires. Lancé en 2005-2006, ce projet est mené conjointement avec le Secrétariat du Conseil du trésor.
- Au cours de l'année financière 2005-2006, la Sûreté du Québec a détaché 46 officiers et policiers au service de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Haïti, conformément à une entente de trois ans conclue en 2004 avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les coûts liés à la participation de la Sûreté à cette mission sont défrayés par la GRC.
- Début des travaux de développement du Carrefour informationnel de la Sûreté du Québec (CISQ). Ce projet consiste à intégrer la prestation électronique de services, à procéder à la refonte du site Web, à bonifier l'intranet et à développer des extranets. Il permettra à l'organisation de répondre aux exigences gouvernementales en matière de service électronique, de moderniser le fonctionnement interne et d'améliorer la qualité des services à la population.
- Un plan d'action portant sur le développement d'une stratégie organisationnelle de lutte contre la drogue a été déposé au cours de l'exercice 2005-2006. La Sûreté travaille sur divers aspects de la problématique de production, de trafic et de consommation de marijuana en collaboration avec l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, l'Union des producteurs agricoles, les maires de plusieurs municipalités de même que des centres d'intervention en toxicomanie.

- Le déploiement, dans les sûretés municipales, de la banque de données du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) s'est poursuivi. Dix-huit protocoles d'entente ont été signés et neuf services de police municipaux ont été reliés au SARC. Depuis son implantation, 27 services de police municipaux ont été reliés au SARC sur un total de 34. Un tel déploiement favorise l'optimisation de l'analyse du renseignement puisqu'un plus grand nombre de services policiers fournissent des données au système.
- Les membres de la Sûreté du Québec ont maintenu leurs efforts de démantèlement des réseaux criminalisés sur le territoire québécois. Au cours de la dernière année, les partenariats avec les différents services de police ont permis la tenue d'enquêtes majeures. C'est à la faveur de ces partenariats que les opérations *CURE*, *PIRANHA*, *AFFUSION* et *SAIGNEUR* ont conduit à l'arrestation des individus impliqués dans ces réseaux.

Résultats pour l'année 2005-2006

Cette section rend compte de notre performance en regard de nos engagements en matière de qualité de services. Elle comprend également les objectifs stratégiques que nous nous sommes fixés pour les prochaines années et les résultats opérationnels liés à la réalisation de notre mission.

2.1

RÉSULTATS LIÉS AUX ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Section 2

La *Déclaration de services aux citoyens* (DSC) a été rendue publique en mai 2001. En plus d'informer la population sur notre mission, notre vision et les moyens de nous joindre, elle renferme nos engagements sur la façon de rendre les services à la population.

Le taux de satisfaction de la clientèle permet de mesurer les effets liés aux engagements énoncés dans la DSC et la réponse aux attentes et aux besoins des citoyens. Les moyens d'amélioration continue mis en place visent à maintenir ou à rehausser le taux de satisfaction obtenu.

MESURE DU TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Les objectifs de qualité présentés dans la DSC sont de servir la population avec *rapidité et exactitude, professionnalisme, respect et intégrité*. Des critères spécifiques sont par la suite énoncés pour chacun de ces objectifs.

La firme CROP a été mandatée par la Sûreté du Québec afin d'évaluer la satisfaction des citoyens à l'égard de ses services et, plus précisément, des engagements pris dans la DSC. La collecte des données a été réalisée du 6 au 17 mars 2006 au moyen d'un sondage téléphonique. Au total, 400 entrevues ont été menées auprès de citoyens ayant été en contact ou ayant fait appel à la Sûreté du Québec au cours des 12 derniers mois, soit un minimum de 40 entrevues par district. La marge d'erreur maximale est de 4,9 %, 19 fois sur 20.

Détermination de cibles

Pour la période couverte par le *Plan stratégique 2005-2007*, une cible a été fixée pour chacun des critères de service afin d'améliorer la reddition de comptes de la DSC et de continuer à parfaire la qualité du service à la clientèle. Cette cible permet d'évaluer de façon quantitative le niveau atteint par les objectifs de qualité. Elle a été définie avant que les résultats du nouveau sondage soient connus afin de garantir l'objectivité du processus.

Sur le plan méthodologique, le choix des cibles qui sont présentées dans les tableaux ci-après est basé sur l'historique des résultats obtenus dans les deux études de satisfaction de la clientèle faites en 2002-2003 et en 2004-2005¹. En raison de la situation qui prévalait durant l'année 2005-2006 au sein de notre organisation, nous avons choisi d'établir la cible en fonction du niveau de satisfaction obtenu en 2004-2005 lorsque celui-ci est plus élevé comparativement à 2002-2003. Lorsque le taux de satisfaction obtenu en 2002-2003 est plus élevé qu'en 2004-2005, la cible à atteindre représente alors la moyenne des résultats obtenus en 2002-2003 et en 2004-2005.

Les résultats suivants présentent l'appréciation des citoyens à l'égard de la prestation de services, par téléphone ou en personne.

Prestation de services par téléphone²

En 2005-2006, à l'image des résultats obtenus en 2002-2003 et en 2004-2005, le taux de satisfaction des répondants qui ont joint un membre du personnel de la Sûreté par téléphone se maintient.

Indicateur	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005	Résultat 2002-2003
Taux de satisfaction ³ générale	81 %	81 %	80 %	81 %

La faible variation du taux de satisfaction à propos des objectifs de qualité « service » et « professionnalisme » – les deux objectifs de qualité qui concernent la prestation de services par téléphone – démontre une certaine stabilité de la satisfaction de la clientèle. Le tableau qui suit présente les résultats obtenus pour chacun des critères de service qui se rapporte aux objectifs de qualité.

Tableau 1 : Taux de satisfaction à l'égard de la qualité du service offert par le personnel pour une prestation de services par téléphone

Objectifs de qualité	Critères de service	Pourcentage des répondants satisfaits			
		2005-2006	Cible 2005-2006	2004-2005	2002-2003
Rapidité et exactitude du service	Accueillir et analyser vos demandes avec empressement	75	77	77	75
	Donner une information exacte et de qualité	79	81	79	82
	Moyenne	77	79	78	78
Professionnalisme	Vous écouter	83	84	83	85
	Bien comprendre votre problème ou votre demande	85	81	80	82
	Moyenne	84	82	81	83
		81 %	81 %	80 %	81 %

Prestation de services en personne

On note une amélioration graduelle du degré de satisfaction générale des citoyens à l'égard de la qualité du service du personnel policier obtenu en réponse à la question « ...quel est le degré de satisfaction générale à l'égard du dernier contact que vous avez eu avec la Sûreté du Québec? »

Indicateur	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005	Résultat 2002-2003
Taux de satisfaction générale	79 %	75 %	75 %	73 %

1) Aucune étude de satisfaction de la clientèle n'a été réalisée en 2003-2004.

2) Dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de la Sûreté du Québec, les résultats obtenus pour chaque critère de service étaient présentés dans un seul tableau, et ce, tant pour les services offerts par téléphone que pour ceux offerts en personne. Considérant que le nombre de répondants dans le cas d'un épisode de service par téléphone est différent du nombre de répondants qui ont été en contact avec un policier, les données sont dorénavant présentées dans des tableaux distincts afin que les résultats soient plus représentatifs de la situation réelle.

3) Tous les résultats présentés sont ceux pour lesquels les répondants ont noté 5/5, soit « extrêmement satisfait » et 4/5, soit « très satisfait ».

Le taux de satisfaction à propos des quatre objectifs de qualité a légèrement fluctué au cours des quatre dernières années. On observe en effet une hausse de la satisfaction entre 2002-2003 et 2005-2006 pour trois des objectifs de qualité de service du personnel policier, alors que pour l'objectif « rapidité et exactitude du service », le taux de satisfaction a varié de plus ou moins 1 %.

Le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de la qualité des services de la Sûreté du Québec démontre aux citoyens qu'ils peuvent s'attendre à être satisfaits du service rendu par un policier de la Sûreté du Québec lorsqu'ils sont en contact avec l'un d'eux, que cette appréciation concerne la rapidité et l'exactitude, le professionnalisme, le respect ou l'intégrité.

La comparaison des pourcentages de chacun des énoncés présentés dans le tableau ci-dessous permet de constater une augmentation du taux de satisfaction pour la quasi-totalité des critères de qualité étudiés et l'atteinte de la cible pour 13 des 14 critères mesurés.

Tableau 2 : Taux de satisfaction à l'égard de la qualité du service offert par le personnel policier pour une prestation de services en personne

Objectifs de qualité	Critères de service	Pourcentage des répondants satisfaits			
		2005-2006	Cible 2005-2006	2004-2005	2002-2003
Rapidité et exactitude du service	Attitude du personnel pour que vous vous sentiez en sécurité	77	77	77	75
	Répondre avec diligence	79	76	76	76
	Donner une information fiable	79	79	79	78
	Vous informer de l'évolution de votre dossier	62	68	66	70
	Moyenne	75	75	74	75
Professionnalisme	Vous écouter afin de bien connaître vos besoins	80	73	73	72
	Nous identifier toujours clairement	85	81	81	80
	Prêter attention à l'effet de nos gestes et de nos paroles	84	79	79	75
	Moyenne	83	78	78	76
Respect	Respecter vos droits et les valeurs démocratiques et individuelles	82	80	80	77
	Agir équitablement	81	78	78	76
	Répondre avec courtoisie	85	82	82	78
	Utiliser un langage simple et accessible	90	88	88	84
	Moyenne	85	82	82	79
Intégrité	Maintenir un comportement exemplaire	80	77	77	73
	Intervenir de façon impartiale, juste et objective	78	75	75	73
	Protéger les renseignements qui nous sont communiqués	88	86	86	81
	Moyenne	82	80	80	75
		81 %	79 %	78 % ⁴	76 % ⁵

4) Dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de la Sûreté du Québec, les pourcentages moyens étaient de 77 % en 2003 et de 79 % en 2005 puisque les résultats obtenus pour chaque critère de service étaient présentés dans un seul tableau et ce, tant pour les services offerts par téléphone que pour ceux offerts en personne. Considérant que le nombre de répondants dans le cas d'un épisode de service par téléphone est différent du nombre de répondants qui ont été en contact avec un policier, les données sont dorénavant présentées dans des tableaux distincts afin que les résultats soient plus représentatifs de la situation réelle. En conséquence, les moyennes inscrites dans le présent rapport diffèrent de celles de l'année précédente.

5) Idem

Les critères les plus satisfaisants du service sont : *le langage simple et accessible du personnel de la Sûreté (90 %), la protection des renseignements qui ont été communiqués au personnel (88 %), la courtoisie du personnel (85 %) et le soin apporté par ce dernier à s'identifier clairement (85 %).*

Par contre, l'information fournie sur le suivi de l'évolution du dossier est l'aspect le plus insatisfaisant auprès des répondants qui ont été en contact avec un policier et le seul à obtenir une baisse, comparativement à 2005, avec un résultat de 62 %.

Une action, concernant le suivi de l'évolution du dossier, a été inscrite dans le plan d'action de 2006-2007 de la Sûreté du Québec et sera réalisée au cours de la prochaine année.

BESOINS ET ATTENTES DES CITOYENS EN MATIÈRE DE SERVICES POLICIERS

Différents moyens sont utilisés pour connaître les besoins et les attentes des citoyens dont, entre autres :

- les comités de sécurité publique;
- les études auprès de la clientèle;
- le traitement des plaintes.

Comité de sécurité publique (CSP)

Depuis quelques années, la Sûreté du Québec fournit ses services suivant le modèle de police de proximité, axé sur la qualité des services. Soucieuse de bien desservir la population des MRC, la Sûreté s'est engagée à fournir des services policiers de base qui répondent aux attentes des résidents et des élus municipaux et qui tiennent compte de la spécificité de chaque MRC. C'est ainsi que la Sûreté travaille de concert avec chaque CSP et divers intervenants locaux et régionaux pour assurer aux citoyens un milieu de vie sécuritaire.

Les membres du CSP représentent les citoyens qui ont transmis leurs attentes, leurs besoins et leurs préoccupations aux élus. Ils déterminent les priorités et les moyens dont dispose la communauté pour répondre à ces besoins. Les priorités font ainsi l'objet d'une planification annuelle et sont gérées à l'aide du Plan d'activité régional et local (PARL), un outil de gestion utilisé par les postes et les districts de la Sûreté du Québec. Pour chaque MRC desservie, un rapport d'activités, dans lequel figurent les activités qui ont eu lieu sur le territoire, est produit annuellement. Certains de ces rapports sont disponibles sur le site Web de la Sûreté.

La mise en œuvre des interventions policières de chaque poste est axée sur les problématiques de sécurité publique et sur les besoins exprimés par les citoyens et reconnus au niveau local ou régional.

Étude auprès de la clientèle

Pour permettre à la Sûreté du Québec de mieux connaître les besoins et les attentes des citoyens concernant la qualité des services policiers qui sont offerts, un critère d'évaluation a été ajouté au sondage de la firme CROP.

Section 2

En résumé, près de 3 répondants sur 10 (29 %) s'attendent à obtenir un service de qualité équivalente lors de leur prochain contact avec la Sûreté du Québec. Cependant, la rapidité de réaction, de même que la politesse, la courtoisie et le respect ont été les attentes les plus souvent mentionnées par, respectivement, 17 et 15 % des répondants. Les autres besoins exprimés par les répondants sont : être à l'écoute (11 %), l'efficacité et le bon service (7 %), le suivi (4 %), l'honnêteté, l'impartialité et l'objectivité (4 %).

L'objectif de qualité auquel réfère l'une des deux attentes le plus souvent exprimée, le « respect », récolte un taux de satisfaction moyen de 85 % en 2005-2006.

Traitement des plaintes

Les motifs de plainte envers la Sûreté du Québec reflètent les préoccupations des citoyens à propos de la qualité des services. Ces plaintes peuvent concerner le service rendu ou le comportement d'un membre du personnel policier.

La Sûreté du Québec n'est pas en mesure actuellement de fournir de l'information sur le nombre ou la nature des plaintes concernant la qualité de prestation d'un service puisqu'elles sont gérées par chaque poste de police, de façon autonome.

Pour ce qui est du comportement d'un policier, les plaintes sont traitées par le Commissaire à la déontologie policière⁶. Les dossiers touchant la déontologie sont susceptibles de donner des indications sur les attentes des citoyens envers le comportement des policiers puisque la déontologie concerne le manquement d'un policier en devoir dans sa relation avec les citoyens.

La Sûreté publie un bilan annuel des affaires internes⁷. Il comporte des données touchant la discipline, la déontologie et les accusations criminelles portées contre ses policiers. Les statistiques à ce sujet sont présentées à la section 4.4.

AMÉLIORATION CONTINUE DES SERVICES

La Sûreté du Québec accorde de l'importance à l'amélioration constante des services rendus aux citoyens. Par conséquent, différentes mesures ont été mises en place au cours de l'année 2005-2006 ou le seront prochainement.

Culture de service

Dans le but de rappeler l'importance de la culture de service auprès de notre personnel, le format de la *Déclaration de services aux citoyens* a été actualisé. Une nouvelle présentation visuelle illustre divers services et met en valeur le personnel de la Sûreté en interaction avec des citoyens et des partenaires. La Déclaration a été distribuée dans toutes les unités et elle est accessible sur l'intranet de la Sûreté⁸ et sur Internet, de sorte que les membres de l'organisation aussi bien que les citoyens peuvent la consulter. Elle constitue par ailleurs une excellente carte de visite ou de promotion des services de la Sûreté du Québec lors de rencontres avec les citoyens, les élus ou les intervenants locaux.

Formation

Le développement et le maintien des compétences du personnel contribuent à l'amélioration continue des services. Durant l'année 2005-2006, les policiers et les civils qui sont directement en relation avec les citoyens ont reçu en moyenne respectivement six et trois jours de formation.

6) Commissaire à la déontologie policière, <http://www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca/>

7) Bilan annuel des affaires internes, <http://www.surete.qc.ca/accueil/publications.html>

8) Déclaration de services aux citoyens, <http://www.surete.qc.ca/publications/pdf/dsc/dsc.pdf>

Adaptation des services

Un comité de travail sera créé au cours de la prochaine année pour répondre aux exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Ce comité élaborera un plan d'action pour réduire les obstacles à l'intégration des employés handicapés de même qu'à l'accès aux services des citoyens handicapés qu'elle dessert.

Prestation électronique de services

Les travaux qui entourent le développement du Carrefour informationnel de la Sûreté du Québec sont commencés. Ils visent à intégrer la prestation électronique de services, à procéder à la refonte du site Web, à bonifier l'intranet et à développer des extranets. Ce projet permettra à l'organisation de répondre aux exigences gouvernementales en matière de service électronique, de moderniser le fonctionnement interne et d'améliorer la qualité des services à la population.

Le projet doit également contribuer à mettre en place une infrastructure et des outils de gestion pour effectuer, entre autres, le suivi des courriels et ainsi accroître l'efficacité de la prestation de services internes et externes. L'analyse préliminaire, l'architecture et les gabarits ont été réalisés en 2005-2006. Au cours de l'année 2006-2007, les étapes qui concernent la refonte du site Web et l'évaluation de certaines prestations électroniques de services déjà priorisées seront entreprises.

La Sûreté du Québec considère les réalisations qui concernent la prestation électronique de services comme des mesures de simplification des processus administratifs pour répondre aux exigences gouvernementales d'allégement réglementaire et administratif.

Section 2

2.2

**RÉSULTATS LIÉS AUX OBJECTIFS DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2007
ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2005-2006**

Le *Plan stratégique 2005-2007* de la Sûreté du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale lors de l'exercice financier 2005-2006. Les travaux relatifs à ce plan ont toutefois été amorcés en 2004-2005. Les résultats présentés pour 2005-2006 sont donc en continuité avec ceux de l'exercice précédent et rendent compte de la deuxième phase de ce plan stratégique.

Pour assurer la réalisation des engagements du *Plan stratégique 2005-2007* et du *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*, la Sûreté du Québec adopte un plan d'action annuel. Les pages suivantes présentent les principales réalisations de la Sûreté au cours de la période 2005-2006 relativement à ses objectifs stratégiques.

Chacune des trois sections traite d'une orientation stratégique, avec ses axes, ses objectifs stratégiques préétablis et ses résultats pour la période 2005-2006.

En 2005-2006, la Sûreté du Québec a entamé une démarche d'amélioration de la gestion axée sur les résultats. Le présent rapport, qui marque le début d'une période de transition, témoigne de notre performance de façon simple et concrète. C'est ainsi que les résultats seront présentés dans les années à venir.

Quant à la reddition de comptes, elle sera progressivement améliorée au cours de la prochaine année et plus particulièrement lors du prochain cycle de planification stratégique.

ORIENTATION A

Maximiser les efforts organisationnels dans la lutte contre la grande criminalité

La transformation rapide de la société et de la criminalité exige de la Sûreté du Québec une adaptation tout aussi rapide et continue de ses activités et de ses interventions, de même que le développement de nouvelles expertises. Pour ce faire, la Sûreté travaille à maximiser ses efforts dans la lutte contre la grande criminalité, principalement en ce qui concerne la drogue et la criminalité organisée; chacun de ces deux créneaux donnant lieu à une multitude de projets.

La lutte contre la drogue commande une stratégie qui touche plusieurs niveaux de renseignements, de prévention et de répression, et différents paliers d'intervention, soit les paliers local, régional et interrégional. C'est une lutte qui vise précisément le démantèlement de réseaux de trafiquants en région et qui se fait en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les services policiers municipaux concernés.

La Sûreté du Québec accorde une place importante à ses services d'enquêtes spécialisés et à ses escouades régionales mixtes qui luttent contre le crime organisé sur une base permanente. L'expertise nécessaire pour mener à bien les enquêtes sur le crime organisé, la nécessité de partager expériences et renseignement, de même que les exigences sans cesse croissantes de notre système de justice constituent autant de facteurs qui militent en faveur de leur maintien.

En définitive, la lutte contre la grande criminalité implique des enquêtes d'une grande complexité qui requièrent une expertise de pointe, des analyses de renseignement poussées et des moyens d'enquête hautement perfectionnés. C'est d'ailleurs pour être plus efficace et améliorer sa performance en enquêtes criminelles que la Sûreté du Québec s'est donné les deux axes prioritaires d'action suivants : l'amélioration de la qualité du renseignement pour faciliter la gestion opérationnelle, et l'intensification de la complémentarité interorganisationnelle avec les partenaires externes. De ces deux axes découlent quatre objectifs stratégiques.

Section 2

Axe A1

Amélioration de la qualité du renseignement pour faciliter la gestion opérationnelle

Objectif A.1.1

Augmenter l'intégration du renseignement dans nos pratiques opérationnelles quotidiennes d'ici le 31 mars 2007

Le nombre d'outils et de processus développés ou adaptés pour augmenter l'intégration du renseignement est un indicateur qui permet de constater l'ampleur des efforts investis sur le plan organisationnel en plus de nous renseigner sur le degré de réalisation de cet objectif stratégique.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre d'outils et de processus développés ou adaptés	3	3	2

Section 2

Les trois outils développés au cours de la présente période touchent principalement les domaines du renseignement de sécurité et du renseignement criminel.

Résultats 2005-2006

- Analyse des processus du système de données du renseignement.
- Plan d'optimisation du renseignement à la Sûreté du Québec.
- Plan d'implantation du processus d'utilisation accrue des analyses tactiques et stratégiques en renseignement criminel.

Explication des résultats

- Comme prévu, trois outils destinés à l'intégration du renseignement ont été élaborés au cours de la présente période. Cela en fait cinq au total depuis avril 2004, puisque le modèle du plan d'enquête uniformisé et le plan d'optimisation du renseignement à la Sûreté du Québec ont été complétés au cours de l'exercice financier précédent.
- L'analyse des processus du système des données du renseignement a été déposée, ainsi qu'une évaluation des différents processus, dont l'optimisation pour les processus manuels. L'étape suivante, qui consiste en une évaluation de la solution optimale, est en cours.
- Le 31 mars 2006, le Comité directeur d'optimisation du renseignement de la Sûreté du Québec a formulé ses recommandations. Leur application doit débuter lors du prochain exercice financier.
- L'implantation du processus d'utilisation accrue des analyses tactiques et stratégiques⁹ en renseignement criminel dans la prise de décisions opérationnelles se poursuivra en 2006-2007.

Le renseignement extrait de l'analyse de l'information est un élément prioritaire dans les opérations de la Sûreté du Québec. Il remplit une fonction essentielle dans les efforts consacrés à la lutte contre la grande criminalité. Des interventions d'enquête planifiées à partir de renseignements de grande qualité sont nécessairement plus efficaces.

9) L'analyse tactique consiste à valider, à organiser et à traiter les informations de façon à dégager des constats utiles à l'avancement des activités d'enquête qui ont pour objectif de contrecarrer les menaces criminelles immédiates. Alors que l'analyse stratégique consiste à organiser et à traiter les informations de façon à bien cerner, connaître et comprendre la nature et l'ampleur des activités criminelles commises par un ensemble d'individus et leur réseau en vue de mieux les combattre.

Objectif A.1.2

Accroître de 30 % le nombre de transactions d'alimentation dans les bases de données d'ici le 31 mars 2007

L'analyse du renseignement repose principalement sur les informations consignées dans les bases de données de la Sûreté du Québec. Une augmentation quantitative de ces données est nécessaire pour s'assurer de produire des analyses qui répondent aux standards fixés.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Pourcentage d'augmentation du nombre de transactions	24 %	25 %	20 %

L'augmentation du nombre de transactions d'alimentation est un indicateur qui démontre l'ampleur des améliorations apportées. La cible de 30 % devant être atteinte le 31 mars 2007, une augmentation annuelle de 5 % a été fixée.

Voici les résultats obtenus au cours de la période 2005-2006 concernant l'amélioration de l'alimentation de la base de données.

Section 2

Résultats 2005-2006

- Augmentation de 24 % des transactions d'alimentation dans la base de données par rapport à la période de référence.
- Disponibilité du Système automatisé de renseignements criminels (SARC) auprès de 79 % des services de police municipaux certifiés.
- Augmentation du nombre de ressources affectées à la gestion de la banque de données SARC.

Explication des résultats

- En 2004-2005 les transactions d'alimentation dans le SARC ont augmenté d'environ 20 %, soit 2 127 transactions de plus que durant la période de référence (du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2004) au cours de laquelle 10 470 transactions ont été effectuées. En 2005-2006, 2 526 transactions de plus ont été effectuées, ce qui représente une augmentation de 24% par rapport à la période de référence.
- La disponibilité du SARC pour les services de police municipaux certifiés¹⁰ est de l'ordre de 27 sites reliés sur 34 (79 %), représentant 101 postes de travail installés sur une possibilité de 126 (80 %). Dix-huit (18) sites ont été reliés en 2004-2005, auxquels se sont ajoutés 9 sites en 2005-2006. Les 7 derniers sites comptent 25 postes de travail qui seront reliés au cours de la prochaine période. Cette décision fait d'ailleurs l'objet d'une inscription particulière dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*.
- Conformément aux recommandations sur l'alimentation des renseignements du SARC qui ont été élaborées en 2004-2005, cinq effectifs supplémentaires ont été affectés à la gestion de la banque de données du système afin de répondre aux demandes de la clientèle.

L'atteinte de cet objectif opérationnel a un effet sur la qualité des services rendus aux citoyens puisqu'une plus grande quantité d'informations disponibles permet de faire des analyses de meilleure qualité et de mieux planifier les interventions d'enquêtes.

¹⁰ Il s'agit de services policiers détenant un réseau de communication établi et fonctionnel ainsi que des connexions Internet sécurisées.

Axe A2

Intensification de la complémentarité interorganisationnelle avec les partenaires externes

Objectif A.2.1

Accentuer la collaboration entre la Sûreté du Québec et les partenaires externes œuvrant dans des secteurs d'activités distincts d'ici le 31 mars 2007

La création d'alliances, avec des partenaires qui œuvrent dans des domaines autres que policiers, constitue une occasion de développer d'autres compétences et d'autres outils et de partager des méthodes de travail diverses de même que des informations stratégiques.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre de dossiers réalisés en partenariat	2	3	1

Le nombre de dossiers réalisés en partenariat est l'indicateur choisi pour mesurer l'évolution de ce type d'objectif. Les dossiers concernent différents domaines des enquêtes criminelles.

Résultats 2005-2006

- Plan d'action pour lutter contre la drogue.
- Bilan de la mission nationale et internationale de lutte contre la grande criminalité.

Explication des résultats

- Conformément au développement d'une stratégie organisationnelle de lutte contre la drogue, un plan d'action a été déposé au cours de l'exercice 2005-2006. Différents aspects de la production, du trafic et de la consommation de marijuana ont été traités en collaboration avec l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec, l'Union des producteurs agricoles, les maires de plusieurs municipalités de même que des centres d'intervention en toxicomanie.

À titre d'exemple, dans le contexte du programme Cisaille, un contrat social de consentement des propriétaires de terres agricoles ou de boisés a été conclu dans la région du Centre-du-Québec entre la Sûreté du Québec et divers partenaires soit : les MRC d'Arthabaska, de Nicolet-Yamaska, de l'Érable et de Bécancour, l'Union des producteurs agricoles et le ministère de l'Agriculture du Québec. Cette entente permet aux policiers de la Sûreté du Québec d'intervenir sans mandat de perquisition sur des propriétés et de procéder sans délai à l'éradication des plants de marijuana sur les terres agricoles et forestières.

- Un bilan faisant état de la participation de la Sûreté du Québec dans des enquêtes criminelles au niveau international, national et provincial a été produit en 2005-2006. L'analyse et l'élaboration d'une stratégie de mission ont été entreprises au printemps 2006. En 2006-2007, l'optimisation de la présence de la Sûreté du Québec sur la scène nationale et internationale en matière de lutte contre la grande criminalité est à l'ordre du jour.
- Quant au programme de réseautage qui a pour but d'implanter une culture de planification et de développement de la relève par le transfert d'expertise, l'étape de rédaction et d'approbation du programme est complétée à 60 %. Cette action se poursuivra en 2006-2007 par la consolidation de liens avec différentes organisations gouvernementales privées, de même qu'avec des établissements d'enseignement.

Objectif A.2.2

Instaurer six nouveaux partenariats avec des organisations policières et gouvernementales concernées par la lutte contre la grande criminalité

Le type de partenariat ciblé implique soit le partage d'expertise, de ressources, d'information ou des échanges d'information et de données opérationnelles dans certains dossiers. Il s'agit en fait de consolider des partenariats déjà existants depuis 2004-2005 ou d'ententes conclues avec de nouveaux partenaires en 2005-2006.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre de nouveaux partenariats instaurés annuellement	2	1	5

Le nombre de nouveaux partenariats instaurés avec des organisations policières et gouvernementales pour lutter contre la grande criminalité est un indice qui permet de mesurer l'importance accordée par la Sûreté du Québec à la collaboration avec des partenaires majeurs. L'objectif de six partenariats ayant pratiquement été atteint lors de l'exercice 2004-2005, la nouvelle cible ne prévoyait qu'un nouveau partenariat en 2005-2006.

Résultats 2005-2006

- Partenariat avec l'Ontario Major Crimes Management dans le domaine du crime sériel.
- Partenariat avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de criminalité fiscale.

Explication des résultats

- Plus de sept partenariats ont été conclus ou consolidés jusqu'à maintenant. L'objectif stratégique de six nouveaux partenariats est donc atteint. Il est à noter que cet objectif fait également l'objet d'une inscription particulière dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*.
- En plus de ces partenariats particuliers, d'autres types de collaboration se concrétisent couramment au cours d'une année avec différents acteurs, selon les besoins opérationnels. Des projets d'envergure sont toujours en cours avec la GRC, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), divers services de police municipaux, de même qu'avec d'autres organismes gouvernementaux. Mentionnons à titre d'exemples :
 - les escouades régionales mixtes pour lutter contre les motards criminels qui nécessitent des ententes de services avec 18 municipalités;
 - le groupe « Sans frontières » créé pour enquêter sur les gangs de rue;
 - l'unité mixte d'enquêtes sur le crime organisé autochtone en collaboration avec la GRC;
 - l'équipe mixte d'enquêtes sur la pornographie juvénile en ligne à laquelle participent la GRC et le SPVM;
 - le partenariat sur le télémarketing frauduleux avec la GRC;
 - divers partenariats avec le ministère de la Sécurité publique, notamment dans le contexte du *Plan québécois de gestion contre le terrorisme*, de même qu'avec d'autres ministères et organismes québécois et canadiens ainsi qu'avec des partenaires américains des États du Vermont, de New York, du Maine et du New Hampshire;
 - la collaboration avec le *National Child Exploitation Coordination Center* (NCECC), un organisme qui fait le pont avec la GRC dans les enquêtes sur l'exploitation des enfants au moyen d'Internet;
 - les sous-comités de l'Association canadienne des chefs de police traitant des crimes technologiques;
 - le Comité d'harmonisation des procédures dans le domaine de la protection des témoins;
 - le Comité provincial des intervenants en surveillance physique sur l'uniformisation des pratiques en collaboration avec le SPVM, la GRC et les sûretés municipales de Laval, de Longueuil, de Québec et de Gatineau;
 - l'équipe mixte d'infiltration composée de membres du SPVM, de la GRC et de la Sûreté du Québec.

Section 2

ORIENTATION B

Assurer une prestation de services de la plus grande qualité possible

Le service à la clientèle est l'une des quatre valeurs fondamentales guidant chacune des actions et des interventions de la Sûreté du Québec. La *Déclaration de services aux citoyens* précise d'ailleurs les engagements de l'organisation en cette matière.

Le taux de satisfaction à l'égard des services offerts par la Sûreté du Québec est une résultante des actions et des interventions faites pour assurer la sécurité des citoyens. Les derniers résultats obtenus confirment l'importance d'assurer une prestation de services de la plus grande qualité possible afin de maintenir ou, mieux encore, de rehausser le niveau de satisfaction des citoyens.

Les résultats sur le taux de satisfaction des citoyens sont présentés à la section 2.1.

Section 2

L'amélioration de la prestation de services aux citoyens et aux organisations est d'ailleurs l'un des axes prioritaires pour la période 2005-2007. D'une part, des actions ont été entreprises en vue d'améliorer les services de l'ensemble de la Sûreté, et d'autre part, des actions précises ont été posées pour améliorer la prestation de services spécifiques, au niveau local, dans chaque MRC desservie.

La création et la consolidation de partenariats durables constituent l'autre axe privilégié pour assurer un service de qualité. C'est par la mise en commun des ressources que les solutions apportées en matière de sécurité publique seront sans cesse enrichies améliorant ainsi la qualité des services rendus.

Axe B1

Amélioration de la prestation de services aux citoyens et aux organisations

Objectif B.1.1

Améliorer les contrôles de qualité pour l'ensemble de l'organisation d'ici le 31 mars 2007

Le soutien aux gestionnaires ainsi que le développement ou l'adaptation d'outils et de processus demeurent les approches préconisées pour encourager l'amélioration du contrôle de la qualité au sein de l'organisation.

Indicateurs stratégiques	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre de gestionnaires en gendarmerie formés	580	581 ¹¹	555
Nombre d'outils et de processus développés ou adaptés	1	3	1

Pour la période 2005-2006, les efforts de la Sûreté ont porté principalement sur la diffusion d'une activité de formation et sur le développement de deux programmes de formation et d'un outil d'autoévaluation.

Résultats 2005-2006

- Formation de l'ensemble des gestionnaires de premier niveau en gendarmerie sur l'appropriation de leur rôle.
- Outil d'autoévaluation des perceptions des employés sur la performance de leur unité respective.

Explication des résultats

- La formation des superviseurs de relève en gendarmerie, qui a commencé au cours de la période précédente, a été complétée en 2005-2006 avec la formation de 25 gestionnaires additionnels. La poursuite de la diffusion de la phase I de ce programme, qui porte spécifiquement sur l'appropriation du rôle de gestionnaire de premier niveau en gendarmerie, a permis de former 99,8 % du groupe ciblé.
- Sur les trois projets qui devaient être réalisés en 2005-2006, seul l'outil d'autoévaluation a été complété. L'un d'eux a été reporté, en l'occurrence le développement de nouveaux modules de formation (phase II) du programme de formation continue destiné aux superviseurs de relève et aux chefs d'équipe en gendarmerie. Le second, soit le programme d'intégration à la fonction de superviseur d'enquêtes criminelles, n'a pu être réalisé que partiellement. Il est prévu de compléter ces projets en 2006-2007.
- Un outil d'autoévaluation a été développé dans le but d'obtenir le bilan perceptuel des employés sur la performance d'une unité. Cet instrument pourra être utilisé par les gestionnaires afin de prendre les actions qu'ils jugeront nécessaires et servira lors des missions d'examen d'audit interne à partir de l'exercice 2006-2007.

Le développement continu des compétences des gestionnaires de premier niveau, en fonction des réalités spécifiques vécues et des besoins particuliers, contribue à améliorer la qualité des services de première ligne rendus à la population en gendarmerie et en enquête.

11) En 2004-2005, le nombre de gestionnaires visés par le programme était de 683 puisque les superviseurs d'enquêtes étaient inclus dans ce nombre. Depuis, il a été convenu d'élaborer un programme spécifique de formation pour cette clientèle. En 2005-2006, 581 personnes, soit les superviseurs de gendarmerie, étaient visées par ce programme.

Objectif B.1.2

Définir une approche organisationnelle de qualité avec des normes et des standards pour l'ensemble de l'organisation qui seront modulés, au besoin, aux réalités régionales et locales d'ici le 31 mars 2007

L'amélioration de la qualité des services se traduit nécessairement par une réponse plus adéquate aux besoins et aux attentes précises de la clientèle. Pour y parvenir, l'adoption d'une approche organisationnelle cohérente et la définition de normes de qualité applicables au travail policier et adaptables aux réalités régionales et locales ont été établies.

Indicateurs stratégiques	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
État d'avancement de l'approche organisationnelle	70 %	50 %	25 %
Nombre d'outils et de processus développés ou adaptés	11	5	5

Section 2

La définition de l'approche organisationnelle prévue s'étendra sur trois ans conformément à la planification initiale.

De nombreux outils ou processus d'amélioration de la qualité des services ont été élaborés ou adaptés à la suite de constats sur les plans opérationnel et administratif.

Résultats 2005-2006

- Progression constante de la définition de l'approche organisationnelle de qualité.
- Développement et adaptation de sept outils et processus sur le plan opérationnel :
 - Définition de normes et de standards pour la police de proximité.
 - Élaboration d'une maquette de carte de visite pour les interventions préventives.
 - Développement d'un guide, à l'intention des préposés aux télécommunications, sur le protocole de réponse aux appels téléphoniques.
 - Mise en œuvre d'un plan d'action pour réviser et adapter les processus de gestion opérationnels et administratifs de district.
 - En collaboration avec les CSP, identification de deux préoccupations importantes par MRC, liées à la sécurité des usagers sur le réseau routier ou hors route ou sur les plans d'eau, et mise en place de mesures de prévention.
 - Mise en œuvre d'opérations planifiées et concertées pour la desserte autoroutière.
 - Élaboration d'un énoncé d'orientations en matière de sécurité routière.
- Développement et adaptation de quatre outils et processus sur le plan administratif :
 - Élaboration d'une structure de suivi des actions entreprises à la suite des recommandations formulées par des unités internes ou par des organismes externes touchant au domaine des enquêtes.
 - Implantation d'un processus d'allocation budgétaire pour la réalisation d'enquêtes prioritaires de district dans les bureaux régionaux d'enquête.
 - Révision des arrimages opérationnels et administratifs entre les directions qui se consacrent à la prestation de services en enquêtes criminelles.
 - Identification de recommandations sur l'optimisation des communications internes et externes opérationnelles, institutionnelles ou de crise.

Explication des résultats

- De façon générale, l'exercice de définition de l'approche organisationnelle de qualité dans son ensemble se déroule comme prévu, selon les étapes prédéterminées et dans le respect des priorités provinciales, régionales et locales.
- En 2005-2006, aux cinq outils et processus développés ou adaptés au cours de la dernière année, onze autres outils se sont ajoutés, ce qui représente six outils de plus que le nombre prévu initialement. Ils sont principalement destinés aux secteurs de la gendarmerie, des enquêtes et des communications.

Plusieurs initiatives, mises de l'avant cette année, nous ont conduits à aller au-delà de la cible fixée au départ.

Voici quelques explications au sujet de certains outils créés au niveau local :

- En collaboration avec leur CSP, les postes de MRC ont identifié deux préoccupations majeures ayant trait à la sécurité sur les réseaux de transport et mis de l'avant des activités pour en atténuer les effets. Quelques MRC ont toutefois énoncé des préoccupations d'une autre nature en fonction d'une décision de leur CSP respectif. Parmi les problématiques soulevées, notons : la vitesse (opérations *cinémomètre* à des endroits stratégiques); la surveillance de passages piétonniers et de zones scolaires; la surveillance de véhicules récréotouristiques et de sentiers de motoquads; l'alcool au volant; les véhicules lourds; les patrouilles classiques et pédestres dans les centres-villes; les pistes cyclables, les patrouilles en motoneige; la sécurité nautique et les véhicules hors route.
- Outre la tenue de ces opérations et la présence de policiers aux tables de concertation, plusieurs analyses stratégiques en résolution de problèmes (ASRP) ont été réalisées. Par ailleurs, bien que les directeurs de poste aient constaté que des activités ont été organisées tout au long de l'année pour contrer les problématiques identifiées sur leur territoire, l'alimentation des données du système PARL n'a pas été systématique en raison des moyens de sensibilisation exercés par les policiers pendant la négociation de leur contrat de travail.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action des opérations, planifiées et concertées en rapport avec la desserte autoroutière, ont été freinées par les moyens de sensibilisation des membres tout au long de l'année. Toutefois, quatre opérations ont été planifiées et exécutées au cours de l'hiver 2006. Deux d'entre elles ont mobilisé quatre districts, en plus des Services d'urgence, sur l'axe autoroutier Montréal-Québec (autoroutes 20 et 40). Deux opérations, regroupant deux autres districts, se sont déroulées sur la route du Parc de la Vérendrye.

Section 2

Axe B2

Création et consolidation de partenariats durables

Objectif B.2.1

Développer, en partenariat, un mode de fonctionnement adaptable aux réalités régionales et locales dans les 85 MRC et territoires équivalents à une MRC d'ici le 31 mars 2007

Le partenariat est un moyen privilégié pour améliorer la qualité de nos services. Les relations de partenariat établies avec les CSP et les autres intervenants régionaux et locaux sont au centre de nos actions. La Sûreté du Québec continue de chercher des façons de les rendre toujours plus efficaces dans le but d'améliorer la qualité des services dans chaque MRC desservie.

Indicateurs stratégiques	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre de plans d'organisation des ressources policières approuvés	42	68	26
Nombre d'outils ou d'activités réalisées avec les comités de sécurité publique	3	1	0

Le nombre de plans d'organisation des ressources policières (POP) qui ont été approuvés donne un portrait, pour l'ensemble du Québec, du degré d'évolution du partenariat à la base des activités de la Sûreté du Québec. Le deuxième indicateur, soit le nombre d'outils ou d'activités réalisées avec les CSP, précise davantage la nature des efforts consentis pour maintenir les relations de partenariat.

Outre la signature d'ententes de services et l'approbation de POP, les trois résultats majeurs pour l'année 2005-2006 sont liés au développement d'un mode de fonctionnement adaptable aux réalités régionales et locales.

Résultats 2005-2006

- Signature de 52 ententes de services et approbation de 42 POP.
- Développement d'un guide sur l'évaluation du directeur de poste par le CSP.
- Développement d'une stratégie de formation et de communication auprès des nouveaux membres des CSP.
- Élaboration d'un modèle de gestion de la criminalité adaptable à chaque MRC.

Explication des résultats

- Au sujet de l'approbation des POP, 52 ententes de services (61 %) ont été signées et 42 POP (49 %) ont été approuvés. Le POP accompagne l'entente de services. Il précise l'organisation et la répartition des ressources sur l'ensemble du territoire desservi et contient des informations pertinentes et utiles à la gestion de l'entente. Par cet outil, la Sûreté du Québec veut assurer une gestion efficace et efficiente des ressources et adapter les services policiers offerts aux particularités régionales.
- Les autres ententes, au nombre de 33, font l'objet de discussions sur le règlement de la somme payable ou des exigences des élus sur la présence policière.

- La réalisation, en partenariat avec les CSP, des actions visant à consolider leurs collaborations, a débouché en 2005-2006 sur la diffusion et l'implantation du guide d'évaluation du directeur de poste par le CSP. Celui-ci fut validé auprès des directeurs de poste de MRC et des membres des CSP. Sa diffusion est prévue pour l'automne 2007.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un guide de collaboration entre le CSP et la Sûreté doivent faire partie de la stratégie de formation et de communication qui a été développée pour les nouveaux membres de CSP. Cette stratégie sera intégrée à un programme de formation déjà existant à l'Union des municipalités du Québec. La formation des directeurs de postes de MRC et des élus membres des CSP sera entreprise à l'automne 2006.
- En ce qui a trait à l'élaboration d'un modèle de gestion de la criminalité adaptable à chaque MRC, le développement d'outils de soutien en gestion de la criminalité pour les postes et les bureaux régionaux d'enquête a été retenu. Une démarche de diagnostic de la criminalité, élaborée par les districts de Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière et de la Montérégie, a été analysée et sera proposée à l'ensemble des districts de la Sûreté du Québec.

Section 2

Objectif B.2.2

Développer des partenariats organisationnels durables avec des partenaires stratégiques dans une perspective d'amélioration des services

Le développement d'ententes de partenariat, durables et formelles, avec d'autres organismes à l'échelle provinciale est également envisagé dans une perspective d'amélioration des services de toute l'organisation. Ces partenariats visent notamment une utilisation plus efficiente des ressources.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre de nouvelles ententes développées	3	3	2

Le nombre de nouvelles ententes développées mesure l'évolution de cet objectif stratégique. Les trois projets en cours concernent des partenariats dans les secteurs de l'identité judiciaire, de la télécommunication et du transport.

Section 2

Résultats 2005-2006

- Partenariat avec Hydro-Québec concernant les scènes de crime en milieu aquatique.
- Partenariat multipartite pour le développement du projet de Système intégré de la radio télécommunication policière (SIRP).
- Partenariat avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le développement d'un outil de gestion servant à localiser les zones à risque d'accident.

Explication des résultats

- Au 31 mars 2006, une entente sur trois a été conclue, alors que les deux autres en sont à la phase finale d'élaboration. La cible de trois nouvelles ententes développées est donc pratiquement atteinte.
- L'entente de partenariat avec Hydro-Québec en est à la phase finale d'approbation et de signature. Elle devrait être complétée au début de l'année 2006-2007.
- En ce qui a trait au partenariat relatif au SIRP, le cadre de gestion régissant les responsabilités et les rôles des divers partenaires est terminé. La mise en place de mécanismes pour favoriser l'interopérabilité entre les ministères et les organismes partenaires du Réseau national intégré de radiocommunication (RÉNIR) est en cours.
- L'entente de collaboration avec le MTQ pour le développement d'un outil de gestion servant à localiser les zones à risque d'accident a été conclue lors de l'exercice précédent. Une rencontre du comité formé pour déterminer les causes de collisions a eu lieu en novembre 2005. Les derniers liens informatiques nécessaires à l'échange continu d'informations entre les partenaires seront mis en place en 2006-2007.

ORIENTATION C

Accentuer la gestion intégrée de l'ensemble des ressources

Conformément au *Plan gouvernemental de modernisation 2004-2007*, l'assainissement des finances publiques et les changements démographiques constituent deux préoccupations majeures pour le gouvernement qui cherche à obtenir une meilleure performance en matière de gestion publique et un meilleur service aux citoyens.

Ce plan nous interpelle tout particulièrement, surtout en ce qui concerne la planification de nos ressources civiles et policières. Car, à l'instar de plusieurs ministères et organismes, la Sûreté du Québec est confrontée à une problématique de relève dans ses diverses unités, et ce, plus particulièrement pour les niveaux de gestion intermédiaire et avancée. Le transfert des connaissances et le maintien de l'expertise propre à l'organisation représentent d'ailleurs les principales préoccupations de notre exercice de planification de la main-d'œuvre et de la relève.

L'amélioration des façons de faire est un objectif gouvernemental auquel la Sûreté du Québec adhère en misant sur l'optimisation des outils et des processus de gestion de ses ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Une meilleure planification et une meilleure gestion de l'ensemble des ressources permettront d'accroître notre performance organisationnelle.

Section 2

Axe C1

Optimisation de la contribution des ressources humaines

Objectif C.1.1

Responsabiliser tous les employés, selon des attentes spécifiques à leurs mandats et activités, d'ici le 31 mars 2007

L'organisation est en changement et la mobilisation du personnel demeure une préoccupation constante. Afin de favoriser la contribution optimale des ressources humaines dans la réalisation de notre mission, nous privilégions la responsabilisation de chaque employé à partir d'attentes claires et précises, définies selon l'approche par compétence qui prévaut actuellement au sein de l'organisation.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Pourcentage d'employés* auprès desquels des ententes ont été signifiées	ND	ND	92 %

* Le groupe cible des employés est constitué des gestionnaires de premier niveau de la surveillance du territoire.

Le pourcentage des gestionnaires de premier niveau envers lesquels des attentes ont été signifiées indique le degré de progression de cette démarche de responsabilisation. Cet indicateur n'a cependant pu être alimenté en 2005-2006 en raison des moyens de sensibilisation exercés par les policiers.

Toutefois, dans le but de favoriser la responsabilisation des employés au moment opportun, d'autres projets ont été concrétisés.

Résultats 2005-2006

- Élaboration d'un modèle de politique de gestion sur l'évaluation des agents et des sous-officiers de même que de la recrue policière.
- Développement du sentiment d'appartenance à l'occasion du 135^e anniversaire de la Sûreté.

Explication des résultats

- Au cours de l'exercice 2004-2005, plus de 92 % (683 sur 740) des employés du groupe ciblé, les gestionnaires de premier niveau (sous-officiers) de la surveillance du territoire (districts et unités d'urgence) se sont vu signifier des attentes, alors qu'en 2005-2006, en raison des moyens de sensibilisation, aucune attente n'a été signifiée.
- Un premier modèle de politique de gestion sur l'évaluation des agents et des sous-officiers a été élaboré, de même qu'une nouvelle politique de gestion sur l'évaluation de la recrue policière. En ce qui a trait à ce groupe d'employés, le processus de mise en œuvre est prévu pour le prochain exercice.
- À l'occasion du 135^e anniversaire de la Sûreté du Québec, des activités de mise en valeur du patrimoine ont été organisées tout au long de l'année. Ces activités qui avaient pour but de susciter un sentiment d'appartenance des employés envers l'organisation ont été intégrées aux activités courantes de l'organisation.

Objectif C.1.2

Planifier la relève et assurer le développement des compétences d'ici le 31 mars 2007

À l'instar des autres ministères et organismes, la Sûreté doit contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction de la taille de l'État et sera aussi confrontée, au cours des prochaines années, à de nombreux départs à la retraite, plus particulièrement chez les officiers. En conséquence, la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, la planification de la relève ainsi que le développement des compétences sont prioritaires.

Indicateurs stratégiques	Résultat 2005-2006		Cible 2005-2006		Résultat 2004-2005	
Nombre de moyens mis en place visant la planification de la relève	5		4		1	
Nombre de jours de formation par membre policier et civil	policier	civil	policier	civil	policier	civil
	6,2	3,3	7,0*	3,1*	6,4	2,9

* La cible 2005-2006 a été déterminée à partir de la moyenne des résultats obtenus au cours des périodes 2003-2004 et 2004-2005.

Le nombre de jours de formation par employé¹² dénote l'effort de l'organisation pour développer les compétences du personnel, alors que le nombre de moyens mis en place est l'indicateur qui a été retenu pour évaluer l'ampleur du travail accompli en matière de planification de la relève.

Section 2

Résultats 2005-2006

- Diagnostic permettant l'identification de postes vulnérables par rapport à la relève.
- Lancement de deux appels généraux de candidatures à des postes d'officiers.
- Développement de deux activités de formation liées au programme de développement des compétences des gestionnaires.
- Formation en moyenne de six jours pour les policiers et de trois jours pour le personnel civil.

Explication des résultats

Planification de la relève

- Concernant l'identification de postes vulnérables pour des fonctions policières spécialisées, en raison notamment de la perte d'expertise, des diagnostics ont été posés dans dix unités et des recommandations ont été formulées. Le processus de planification de cette action se poursuivra au cours de la prochaine période avec un nouveau résultat visé.
- Une consultation tenue en 2004-2005 auprès des gestionnaires, en vue de dresser un portrait quantitatif des départs à la retraite, révélait que 42 % des officiers et des cadres ont l'intention de prendre leur retraite d'ici 2009. Cette consultation a entraîné la mise en œuvre de différentes mesures de planification de la main-d'œuvre.
- Le projet de modernisation de la gestion des ressources d'encadrement a donné lieu à différents travaux afin de planifier la relève de gestion et de mettre en place de nouveaux processus de dotation des postes d'officiers. L'une des premières étapes réalisées en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et l'École nationale d'administration publique est le lancement de deux appels généraux de candidatures aux grades de lieutenant et de capitaine en vue de constituer des listes de déclaration d'aptitudes pour chacun de ces grades d'officier.

12) L'indicateur stratégique qui apparaît dans le *Plan stratégique 2005-2007* comme mesure de développement des compétences est le nombre de moyens mis en place pour favoriser le développement des compétences. Or, afin de disposer d'une mesure la plus significative possible, à long terme, de la performance obtenue au regard du développement des ressources humaines, l'indicateur initial a été remplacé par celui-ci.

- Dans le contexte de la planification de la relève, les composantes d'un important programme de développement des compétences des gestionnaires ont été adoptées en 2005-2006. Ce programme est basé sur le profil des compétences de gestion du SCT qui a été adopté par la Sûreté du Québec. En fait, le programme d'accueil en gestion pour les lieutenants et l'activité d'intégration à la fonction de directeur de poste, combinés à la formation sur l'appropriation du rôle de gestionnaire de premier niveau (superviseurs de relève), constituent l'amorce des différentes activités qui seront intégrées au programme de formation destiné aux nouveaux gestionnaires et aux gestionnaires en place.

Développement des compétences

- En plus de gestionnaires mieux outillés, les citoyens peuvent compter sur des ressources professionnelles et compétentes qui assurent leur sécurité en raison des investissements importants faits, d'année en année, en matière de formation à la Sûreté du Québec. Pour l'année civile 2005, en vertu de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, 3,6 % de la masse salariale de la Sûreté du Québec a été consacrée à la formation, au développement et au maintien des compétences des ressources humaines.

Tableau 3 : Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation

	Année 2005	Année 2004	Année 2003
Pourcentage de la masse salariale	3,60 %	3,74 %	4,47 %

La diminution annuelle du pourcentage de la masse salariale consacré à la formation s'explique d'une part, par la croissance des années d'expérience accumulées et d'autre part, par le fait que l'augmentation du budget du Plan de développement des ressources humaines (PDRH) est inférieure à la hausse de la masse salariale. Cette hausse est une conséquence directe de l'augmentation des effectifs policiers lors de l'intégration massive des sûretés municipales en 2001-2002.

- En 2005-2006, chaque policier a reçu, en moyenne, six jours de formation, alors que le personnel civil a bénéficié de trois jours de formation en moyenne par employé.

Près de 39 000 jours de formation ont été offerts à l'ensemble du personnel policier et civil de la Sûreté du Québec au cours de la dernière année.

- Le personnel de la Sûreté du Québec bénéficie d'activités de formation offertes à l'externe par différents fournisseurs de même que des activités et des programmes de formation développés à l'interne en réponse à des besoins précis, propres aux fonctions et aux opérations policières.
- En plus des formations offertes en milieu de travail, le personnel de la Sûreté du Québec peut bénéficier d'une politique de remboursement des frais de scolarité de cours universitaires suivis en dehors des heures de travail. Par exemple, les policiers qui désirent accéder à des postes de gestion en promotion doivent détenir ou s'engager à obtenir un diplôme universitaire en gestion.

Tableau 4 : Nombre de jours de formation offerts au personnel

Nombre de jours de formation	2005-2006			2004-2005			2003-2004		
	Policier	Civil	Total	Policier	Civil	Total	Policier	Civil	Total
	31 916	6 769	38 685	32 661	5 818	38 479	39 636	6 411	46 047

	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Policier	Civil	Policier	Civil	Policier	Civil
Nombre de jours de formation/personne	6,2	3,3	6,4	2,9	7,6	3,3
Nombre de jours de formation du personnel en contact avec les citoyens offrant des services généraux	5,9	2,8	3,7	3,3	5,7	2,3
Nombre de jours de formation du personnel offrant des services spécialisés et nationaux	4,4	2,2	5,2	1,8	7,4	1,7

Section 2

Axe C2

Optimisation des outils et des processus de gestion des ressources

Objectif C.2.1

Implanter un processus de planification et de priorisation de l'ensemble des ressources et des projets de développement d'ici le 31 mars 2007

L'optimisation des outils et des processus de gestion des ressources nécessite une utilisation adéquate des ressources disponibles pour répondre aux besoins de l'organisation. Pour ce faire, la planification et la priorisation de ces ressources, de même que des projets de développement, demeurent des activités indispensables à une meilleure gestion.

Indicateurs stratégiques	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre de projets priorisés	1	1	1
État d'avancement du processus de planification	90 % (étape 2)	100 % (étape 2)	100 % (étape 1)

La mesure pour évaluer l'atteinte de cet objectif stratégique se fait à partir des indicateurs ci-dessus, lesquels sont liés au projet en cours de réalisation.

Résultat 2005-2006

- Système intégré de gestion des ressources humaines (SIRHUS) (étape 2).

Explication des résultats

- Le développement du SIRHUS sert de base à l'amélioration des processus dans le domaine des ressources humaines. Il a été conçu pour remplacer le système informatique en place et sera doté de fonctionnalités qui correspondent davantage aux besoins de la Sûreté pour la gestion de ses ressources humaines.
- La création des dossiers fonctionnels a commencé au cours de l'année 2005-2006 et la programmation débutera à l'automne 2006.

Le projet se divise en trois phases :

- Phase 1 : la première livraison, en mai 2007, comportera la dotation civile et policière, l'emploi du temps, les interfaces, le déménagement et le programme d'accès à l'égalité.
- Phase 2 : la deuxième livraison, en novembre 2007, contiendra la formation, le plan de développement des ressources humaines (PDRH) ainsi que des fonctionnalités en dotation.
- Phase 3 : la troisième livraison, en mai 2008, devrait comporter de nouvelles fonctionnalités pour la dotation, la formation (accident, qualification de tir, sécurité routière et conduite automobile) et le recrutement policier.

Objectif C.2.2

Rehausser l'imputabilité des gestionnaires en matière d'utilisation des ressources d'ici le 31 mars 2007

La démarche d'optimisation des outils et des processus de gestion des ressources suppose aussi une responsabilisation des gestionnaires par rapport à l'utilisation des ressources disponibles afin d'apporter une valeur ajoutée aux projets organisationnels.

Le nombre d'outils et de processus développés ou adaptés visant à soutenir les gestionnaires et à rehausser leur imputabilité est l'indicateur de résultat retenu pour mesurer la performance relative au présent objectif stratégique.

Indicateur stratégique	Résultat 2005-2006	Cible 2005-2006	Résultat 2004-2005
Nombre d'outils et de processus développés ou adaptés	0	1	2

Explication des résultats

- La révision de la structure de la Grande fonction des enquêtes criminelles pour promouvoir une meilleure gestion ainsi que la conception d'un prototype de tableau de bord pour la planification stratégique sont les deux initiatives qui ont été complétées en 2004-2005.
- Les travaux portant sur le projet de décentralisation des ressources financières et matérielles ont été réorientés. Cet outil n'a pas été développé comme prévu et la cible n'a donc pas été atteinte.
- Pour la période 2006-2007, des activités de sensibilisation aux principes de gestion axée sur les résultats dans un contexte de rareté des ressources sont prévues pour la clientèle des gestionnaires.

Section 2

2.3 RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

En complément d'information au bilan des résultats liés aux objectifs stratégiques, nous présentons ci-après les résultats d'impacts les plus significatifs pour notre clientèle, lesquels permettent de mieux comprendre notre performance quant à notre prestation de nos services. La réponse aux besoins et aux attentes des citoyens en matière de sécurité publique dicte nos interventions d'enquêtes, de gendarmerie de même que nos opérations de sécurité sur les réseaux de transport.

En plus de nos priorités stratégiques pour les deux prochaines années, nous réalisons différentes activités opérationnelles qui nous permettent de remplir notre mission de prévention et de répression du crime ainsi que de maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique.

PRÉVENIR ET RÉPRIMER LE CRIME

Le taux de criminalité est l'un des indicateurs qui permettent de démontrer les effets concrets des interventions des policiers en matière de prévention et de répression du crime sur le territoire. Le taux de criminalité exprime le rapport entre le nombre de crimes et la population du territoire, calculé par 100 000 ou 1 000 habitants.

Chaque année, le ministère de la Sécurité publique (MSP) produit un rapport sur les statistiques de la criminalité au Québec. Le plus récent rapport disponible couvre l'année 2004, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il est intéressant de comparer le taux de criminalité sur le territoire desservi par la Sûreté avec celui de l'ensemble du Québec, tout en tenant compte du fait que le MSP calcule le taux de criminalité par 100 000 habitants et sur une année civile, alors que les données de la Sûreté du Québec sont calculées par 1 000 habitants pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Notons que le rapport du MSP indique que les régions où se produisent le plus d'infractions criminelles, peu importe le type de criminalité, sont celles de Montréal, de la Côte-Nord et de l'Outaouais, alors que les districts de la Sûreté du Québec les plus touchés par la criminalité sont le district 6 (Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière), le district 9 (Côte-Nord) et le district 7 (Outaouais).

Le tableau suivant présente le taux de criminalité, selon les types de crimes et les districts, par 1 000 habitants sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec qui compte au total 2 281 500 habitants.

Tableau 5 : Taux de criminalité selon le type de crimes et les districts par 1 000 habitants sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec

District	% de criminalité Crimes contre la personne ¹³			% de criminalité Crimes contre la propriété ¹⁴			% de criminalité Autres types de crimes ¹⁵		
	2005-06	2004-05	2003-04	2005-06	2004-05	2003-04	2005-06	2004-05	2003-04
1	8,48	7,74	8,53	49,39	19,61	21,28	4,96	4,95	4,58
2	7,30	6,71	7,13	33,25	30,91	34,74	4,98	4,82	4,31
3	5,45	4,64	4,79	20,86	20,34	22,02	2,45	2,58	2,66
4	9,54	8,93	9,00	33,39	32,85	34,71	4,40	4,06	4,33
5	7,13	7,17	6,79	24,53	28,15	29,94	4,06	3,59	3,80
6	12,08	12,31	11,19	42,12	45,47	44,32	5,59	5,63	5,75
7	12,77	11,78	11,82	42,65	40,71	44,11	5,40	6,31	6,31
8	10,64	11,15	10,04	27,75	28,51	26,99	5,05	5,12	4,62
9	11,71	10,46	11,21	29,56	31,55	31,76	10,33	7,88	7,84
10	9,00	8,31	7,58	30,43	31,47	30,71	4,55	4,27	3,86
Global	8,93 ¹⁶	8,43	8,27	29,28	29,85	30,74	4,66	4,48	4,37

13) Les crimes contre la personne sont les meurtres, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles, les voies de fait, les autres actes de violence et les vols qualifiés. Par vols qualifiés, on entend tous vols avec violence ou menace de violence pouvant attenter à l'intégrité de la personne. Par exemple, le taxage chez les jeunes.

14) Les crimes contre la propriété sont les incendies criminels, les introductions par effraction, les vols de véhicules, les vols simples (non qualifiés), le recel, la fraude et les méfaits. Le recel consiste à avoir en sa possession, ou sous son contrôle, des biens volés issus du crime. Quant aux méfaits, ils consistent à endommager ou à commettre des bris sur un bien.

15) Les autres types de crimes regroupent la prostitution, le jeu, le pari, les armes offensives et autres.

16) Le taux de criminalité des crimes contre la personne diffère légèrement du tableau 6, puisque le nombre d'interventions considérées pour établir le taux de criminalité est de 20 373 comparativement à 20 434.

Comme spécifié dans le rapport, on constate que les crimes contre la propriété représentent toujours une proportion importante des crimes enregistrés et qu'ils façonnent largement le portrait de la criminalité au Québec. Cette proportion tend cependant à diminuer au fil des années au profit des crimes contre la personne dont la proportion augmente peu à peu.

D'ailleurs, puisque les crimes contre la personne sont les crimes qui soulèvent le plus d'inquiétude auprès des citoyens, le tableau suivant présente le nombre d'interventions d'enquêtes pour différents types de crimes contre la personne, ainsi que le taux de criminalité que représentent ces crimes par 1 000 habitants sur l'ensemble du territoire desservi par la Sûreté du Québec.

Tableau 6 : Volume des interventions d'enquêtes et taux de criminalité contre la personne par types de crimes par 1 000 habitants sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec

Types de crimes	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Nombre réel	% de criminalité	Nombre réel	% de criminalité	Nombre réel	% de criminalité
Meute/négligence criminelle	41	0,02	49	0,02	50	0,02
Agression sexuelle	2 039	0,89	1 753	0,77	1 740	0,76
Voie de fait	11 464	5,02	10 992	4,80	10 863	4,75
Vol qualifié	472	0,21	520	0,23	494	0,22
Autre acte de violence	6 418	2,81	5 984	2,62	5 749	2,52
Total	20 434	8,95	19 298	8,44	18 896	8,27

Interventions visant à contrer les activités criminelles

La Sûreté du Québec entreprend, chaque année, de nombreuses interventions d'enquêtes pour élucider des crimes et traduire devant les tribunaux les individus qui ont commis des actes criminels et faire ainsi diminuer le taux de criminalité au Québec. Les résultats concrets de la lutte contre la criminalité sont représentés par le volume des interventions d'enquêtes sur des infractions au Code criminel et par le taux de solution des crimes, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'enquêtes entreprises et le nombre d'enquêtes résolues.

Les résultats sont présentés selon que l'intervention a été faite sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec ou sur le territoire desservi par un service de police municipal dans les situations où la Sûreté du Québec a prêté assistance à des sûretés municipales.

Tableau 7 : Volume des interventions d'enquêtes et taux de solution des crimes sur le territoire desservi exclusivement par la Sûreté du Québec

Types de crimes	Résultats 2005-2006			Résultats 2004-2005			Résultats 2003-2004		
	Réelles	Résolues	% de solution	Réelles	Résolues	% de solution	Réelles	Résolues	% de solution
Contre la personne	20 434	18 272	89,4	19 447	17 498	90,0	19 016	16 629	87,4
Contre la propriété	66 937	14 106	21,1	68 527	13 454	19,6	70 301	13 570	19,3
Autres crimes	10 699	9 091	85,0	10 298	8 803	85,5	9 974	8 077	81,0
Total	98 070	41 469	42,0	98 272	39 755	40,5	99 291	38 276	38,5

Il est à noter que le taux de solution des crimes contre la propriété à la Sûreté du Québec oscille d'année en année autour de 20 %. Pour cette catégorie de crimes, ce taux se compare à celui de l'ensemble des services de police au Québec.

Plusieurs raisons expliquent ces faibles taux. Notamment le fait qu'il est plus difficile d'enquêter sur des crimes quand les infractions ne sont pas rapportées au moment où elles se produisent ou parce qu'elles sont souvent commises en l'absence de témoin ou dans des lieux isolés. En conséquence, il est plus difficile de trouver des indices, ce qui engendre un problème d'identification. Par exemple, un vol dans un chalet, constaté quelques mois après avoir été commis, augmente le degré de difficulté, complique le travail d'enquête des policiers et diminue les possibilités de résoudre le crime. De plus, les victimes sont souvent moins enclines à communiquer avec les services policiers et à fournir des informations pour ce type de crime, contrairement à un crime contre la personne. Enfin, le volume élevé des crimes contre la propriété, beaucoup plus nombreux que les crimes contre la personne et les autres types de crimes répertoriés au Code criminel, ainsi que la catégorie très large des crimes contre la propriété, complexifient la résolution des enquêtes.

Tableau 8 : Volume des interventions d'enquêtes et taux de solution des crimes sur le territoire desservi exclusivement par un service de police municipal

Types de crimes	Résultats 2005-2006			Résultats 2004-2005			Résultats 2003-2004		
	Réelles	Résolues	% de solution	Réelles	Résolues	% de solution	Réelles	Résolues	% de solution ¹⁷
Contre la personne	673	534	79,3	625	522	83,5	861	864	100,3
Contre la propriété	804	377	46,9	842	423	50,2	1 493	934	62,6
Autres crimes	834	709	85,0	841	769	91,4	1 169	1 016	86,9
Total	2 311	1 620	70,0	2 308	1 714	74,3	3 523	2 814	79,9

Le taux de solution des crimes contre la propriété est plus élevé lorsque la Sûreté du Québec prête assistance à un service de police municipal sur son territoire. Cela s'explique par le fait que la Sûreté apporte son soutien à un service de police municipal lorsque la complexité de l'enquête dépasse le niveau de responsabilité de service du service de police en question. Or, dans pareil cas, il s'agit souvent d'infractions criminelles plus importantes pour lesquelles les indices sont plus nombreux.

Opérations majeures de lutte contre le crime organisé

La Sûreté du Québec effectue des enquêtes sur des infractions commises par des organisations criminelles au Québec. Voici quelques-unes des opérations majeures de lutte contre le crime organisé qui se sont tenues en 2005-2006.

Le **Projet Affusion**, réalisé en octobre 2005, portait sur un réseau de vente de stupéfiants couvrant toute la Côte-Nord. La conclusion de cette enquête a donné lieu à 59 arrestations. Les 20 perquisitions ont entraîné la saisie de 3,5 kg de cocaïne, de 3 000 comprimés de méthamphétamine, de 7 kg de marijuana et de 2,5 kg de PCP. Dans ce dossier, le ministère du Revenu du Québec a saisi des biens pour une valeur de 1,5 million de dollars et a émis des avis de cotisation pour une somme de 6,5 millions de dollars.

Le **Projet Cure** (mené conjointement par la Sûreté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada et la *Drug Enforcement Administration*), réalisé en juin 2005 plus spécifiquement en Estrie, visait le démantèlement d'une organisation criminelle dénommée *Werner Killing*. Cette organisation concentrait ses activités criminelles sur la culture de marijuana et sur son trafic vers les États-Unis. Les premiers résultats de l'opération ont donné lieu à 19 perquisitions, 36 arrestations (de ce nombre, 14 personnes font face à l'extradition) et à la saisie, entre autres, de 13 300 plants, de 50 kg de marijuana et de véhicules.

17) Puisque le taux de solution indiqué est un simple rapport entre le nombre d'enquêtes résolues pendant une année donnée, divisé par le nombre d'enquêtes entreprises pendant la même année, il est possible d'obtenir un taux de solution supérieur à 100 %. Les enquêtes résolues supplémentaires sont, dans ce cas, des enquêtes entreprises l'année précédente, mais résolues cette année.

Le **Projet Piranha**, mené dans diverses régions du Québec en mars 2006, s'intéressait à cinq activités d'un groupe criminel organisé : la culture de marijuana, le trafic de cocaïne, les prêts usuraires, le vol et le recel de machinerie lourde ainsi que la distribution de drogues à l'intérieur des pénitenciers. L'opération a donné lieu, à ce jour, à 65 arrestations, 35 perquisitions, ainsi qu'à la saisie de véhicules et de 35 rétrocaveuses. Pour tous ces dossiers, les créances établies en ce qui a trait à l'application de la TPS, de la TVQ et de la *Loi sur les impôts* du Québec se chiffrent à plus de 14 millions de dollars. Des procédures ont été engagées par Revenu Québec afin de récupérer une partie des sommes dues.

En novembre 2005, le **Projet Saigneur**, mené par l'escouade régionale mixte Rive-Nord en collaboration avec la Sûreté municipale de Mont-Tremblant, a conduit à l'arrestation de 19 individus impliqués dans le trafic de drogues dans la région des Laurentides. De plus, cette opération a permis la saisie d'une résidence évaluée à 400 000 \$, d'un commerce, d'une somme de 32 944 \$ et de 8 véhicules.

Interventions de soutien aux enquêtes

Pour réaliser les interventions d'enquêtes, différents services de soutien peuvent être déployés. Certains de ces moyens, coûteux et très spécialisés, sont exclusifs à la Sûreté du Québec, étant donné le niveau élevé de services qu'elle doit offrir à la population et le soutien qu'elle doit apporter aux services de police municipaux. Le tableau suivant présente le nombre d'interventions de soutien aux enquêtes réalisées pour le compte de la Sûreté du Québec et pour soutenir les autres services de police municipaux.

Tableau 9 : Volume des interventions des services de soutien¹⁸

Services	Année civile 2005			Année civile 2004			Année civile 2003		
	Services de police municipaux	Sûreté du Québec	Total	Services de police municipaux	Sûreté du Québec	Total	Services de police municipaux	Sûreté du Québec	Total
Polygraphie	131 ¹⁹	159	290	101	156	257	130	166	296
Hypnose	27 ²⁰	20	47	18	37	55	26	38	64
Analyse de déclaration	61	150	211	103	167	270	108	122	230
Dossiers SALVAC	3 564	2 009	5 573	2 779	2 866	5 645	ND	ND	ND
Groupe d'intervention	40	309	349	21	303	324	46	319	365
Groupe tactique d'intervention	8	30	38	7	29	36	16	29	45
Scène de crime (interventions)	1 551	3 353	4 904	1 769	3 696	5 465	340	9 160	9 500
Empreintes digitales (traitement de fiches)	16 395	22 888	39 283	15 561	23 376	38 937	15 748	21 082	36 830
Empreintes digitales (recherches - empreintes latentes) ²¹	ND	ND	35 466	ND	ND	35 233	ND	ND	39 138
Photographies signalétiques (alimentation de fiches) ²²	ND	ND	28 605	ND	ND	33 274	ND	ND	32 508
Base de données de photographies (SGAPS) ²³	217 407	254 932	472 339	202 000	233 000	435 000	ND	ND	ND

Programmes spécialisés en matière d'enquêtes criminelles

Le programme **CISAILLE** vise à comprendre le phénomène des productions de marijuana sur le territoire québécois, à enquêter sur les organisations criminelles qui contrôlent ces productions, à informer et à sensibiliser le public et à développer une concertation avec les organismes touchés par le phénomène.

Pour ce faire, la Sûreté du Québec utilise des moyens d'enquête, de communication, de détection et d'éradication différents selon le type de culture (intérieure ou extérieure) et le lieu, afin d'accroître l'efficacité de ses interventions.

Plantations – Nombre de dossiers traités :

■ 681 dossiers de culture intérieure :

- 620 sur la culture organique;
- 59 sur la culture hydroponique;
- 2 sur la culture aéroponique.

■ 1 711 dossiers de culture extérieure :

- 132 sur un terrain résidentiel;
- 26 sur un terrain vacant;
- 814 sur un terrain agricole;
- 739 sur un terrain boisé.

18) Les systèmes d'information en place ne permettent pas d'obtenir ces données par année financière. Elles sont donc présentées par année civile.

19) De ce nombre, deux demandes proviennent de la police militaire.

20) Idem

21) Les systèmes d'information en place ne permettent pas de ventiler ces activités selon la provenance de la demande.

22) Idem

23) SGAPS : Système de gestion automatisée de photographies signalétiques.

Section 2

Deux opérations majeures se sont tenues afin de sensibiliser la population aux problématiques de marijuana. D'une part, le 31 mai 2005, l'*Opération Boutures* a été mise sur pied en vue d'augmenter la présence policière aux abords des terrains agricoles et des sites forestiers pendant la période propice à la transplantation de boutures de plants de marijuana. Lors de cette opération, la Sûreté du Québec a procédé à de nombreuses saisies. Un total de 60 456 plants ont été éradiqués et il y a eu 47 arrestations. D'autre part, au cours du mois de septembre 2005, plusieurs journées régionales d'éradication se sont tenues de concert avec les services de police municipaux et fédéraux. Elles ont permis d'éradiquer 77 446 plants et d'arrêter 23 personnes.

En 2005-2006, un total de 705 525 plants ont été saisis sur le territoire desservi par la Sûreté du Québec. Ces saisies représentent, en moyenne, 395 094 000 unités de consommation qui ne seront plus disponibles sur le marché.

Le Programme d'intervention en milieu scolaire (PIMS)²⁴ a pour objet la lutte contre la drogue, le taxage et la violence à l'école secondaire. Il préconise un partenariat entre le milieu scolaire et le milieu policier afin de permettre une intervention appropriée dans le respect des droits de la personne.

Au total, il y a eu 4 531 arrestations pour les délits suivants :

- 1 876 arrestations liées aux drogues (41 %);
- 498 arrestations pour voies de fait (11 %);
- 323 arrestations liées au taxage (7 %);
- 273 arrestations pour menaces (6 %);
- 226 arrestations pour méfaits (5 %);
- 1 335 arrestations pour d'autres motifs (29 %).

Durant l'année scolaire 2004-2005, les quelque 100 policiers assignés au PIMS ont organisé plusieurs interventions sur la prévention ou y ont participé. Les agents du PIMS sont également intervenus auprès de 10 568 jeunes dans près de 200 écoles secondaires.

De plus, en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (L.C. 2002, c.1), 1 026 mesures extrajudiciaires ont été prises.

Dans le but d'enrayer le commerce illicite de l'alcool et du tabac, la Sûreté du Québec participe aux programmes ACCES²⁵. *ACCES alcool* comporte deux volets relatifs à l'intervention policière, soit des inspections systématiques d'établissements licenciés et des enquêtes, alors qu'*ACCES tabac* comporte un seul volet relatif à l'intervention policière, celui des enquêtes.

ACCES Tabac

- 349 dossiers ont été ouverts à la suite de mesures de contrôle et d'enquêtes;
- des saisies de tabac ont été effectuées dans 230 dossiers;
- les cartouches de cigarettes représentent 95 % des saisies;
- les sacs d'emballage représentent 84 % des saisies de cartouches*.

ACCES Alcool

- 3 630 inspections systématiques ont été réalisées;
- 14,7 % des inspections se sont avérées positives dont 6,6 % étaient liées à l'économie souterraine;
- 2 294 litres de bière, vin et spiritueux ont été saisis;

Le traitement des rapports d'inspections systématiques par la Régie des alcools, des courses et des jeux a donné lieu à 210 décisions motivées, soit :

- 56 suspensions de permis;
- 154 révocations de permis;

De plus, 46 appareils d'amusement ont été déclarés non conformes.

*Il convient de distinguer le sac d'emballage, contenant 200 cigarettes, de la cartouche usuelle, bien que les deux produits représentent des cartouches de cigarettes.

24) Les résultats présentés réfèrent à une année scolaire et couvrent la période du 1^{er} septembre 2004 au 30 juin 2005.

25) ACCES est l'acronyme de : actions concertées pour contrer les économies souterraines.

MAINTENIR LA PAIX, L'ORDRE ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le sentiment de sécurité des citoyens est, pour l'organisation, un indicateur important des effets de ses interventions et ses opérations de sécurité publique. C'est pour cette raison que la Sûreté du Québec a voulu connaître le sentiment de sécurité de sa clientèle. La question a donc été posée aux citoyens qui ont eu une expérience de service avec la Sûreté du Québec au cours de la dernière année, lors du sondage effectué en mars 2006.

Le tableau suivant présente le pourcentage de répondants, c'est-à-dire de citoyens qui ont eu une expérience de service avec la Sûreté du Québec récemment, qui se sentent « tout à fait en sécurité » à différentes périodes de la journée dans un lieu public et dans leur résidence privée.

Tableau 10 : Pourcentage des clients de la Sûreté du Québec affirmant se sentir « tout à fait en sécurité »

Lieux et périodes	2005-2006
Dans leur résidence le jour	65 %
Dans leur résidence le soir	52 %
Dans un lieu public le jour	53 %
Dans un lieu public le soir	34 %

En moyenne, 57 % des citoyens ayant eu un contact avec la Sûreté du Québec récemment se sentent tout à fait en sécurité dans leur résidence autant le jour que le soir ainsi que dans un endroit public le jour. C'est dans un lieu public, le soir, que le sentiment de sécurité ressenti est le moins élevé.

La Sûreté du Québec assure le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur tout le territoire; à cette fin, elle organise des activités de prévention, met sur pied des opérations pour veiller à la sécurité des réseaux de transport et intervient en matière de mesures d'urgence et de contrôle des armes à feu.

Activités de prévention et actions sociales bénévoles dans la communauté

Les policiers de la Sûreté du Québec s'impliquent de différentes façons dans leur communauté, que ce soit dans le cadre de leur travail ou sur la base d'initiatives personnelles.

Dans le cadre de leurs fonctions, les policiers sont appelés à tenir, en collaboration avec d'autres partenaires, des activités de prévention en sécurité publique pour différentes clientèles. Le rapport annuel d'activités de chaque poste de la Sûreté du Québec présente, notamment, les activités de prévention réalisées dans chacune des MRC.

Au niveau du Québec, l'une des activités importantes de l'année 2005-2006 en matière de prévention de la criminalité a été la participation de la Sûreté du Québec à la tournée provinciale de sensibilisation et de promotion de *Nathalie La Fondation*, en mars 2006. La tournée a contribué à promouvoir l'action de la Sûreté du Québec en faisant connaître son mandat, ses obligations, ses responsabilités en matière de crimes à caractère sexuel et le rôle des policiers dans les dossiers d'agressions sexuelles. Ultérieurement, l'un des objectifs est d'amener les citoyens à faire confiance au système judiciaire et à favoriser la dénonciation des crimes à caractère sexuel.

L'année 2005-2006 a aussi été celle du lancement du programme « *La prévention, un investissement sûr* » destiné aux gens d'affaires. Avec la participation de plusieurs partenaires, ce programme, vise à faire échec aux actes criminels et à réduire les pertes souvent attribuables au vol ou à la fraude. Il aborde différents thèmes, dont la fraude par carte de crédit et par chèque, le vol à l'étalage, la fausse monnaie, le vol par effraction ainsi que le vol et la fraude dans l'entreprise.

De plus, des centaines de policiers s'engagent dans leur communauté à titre de bénévoles pour soutenir des causes sociales auprès de divers organismes. Soulignons que ces activités, qui sont réalisées au profit de la collectivité, relèvent d'un choix personnel. La Corvée du Camp Papillon de Saint-Alphonse-Rodriguez est l'une de ces actions sociales; elle interpelle plusieurs policiers bénévoles chaque année au mois de mai, depuis 20 ans. Cette corvée consiste à préparer le site pour l'arrivée des premiers campeurs de l'un des plus importants camps pour enfants handicapés en Amérique du Nord.

Section 2

Réponse aux demandes d'aide des citoyens

À la base des services généraux offerts à la population se trouve la demande d'aide d'un citoyen qui considère que sa sécurité n'est pas assurée. Le nombre d'appels de service constitue un bon indicateur du volume d'interventions de gendarmerie effectuées au cours d'une année dans un district donné. À chaque appel d'un citoyen correspond une carte d'appel, sur laquelle figurent les informations recueillies concernant la demande. Les appels sont traités par mode d'intervention, lequel précise l'intervention policière qui a été réalisée. Le mode 1 signifie l'assignation d'une auto patrouille à l'intérieur d'une période de 30 minutes, le mode 2, qu'un rendez-vous a été pris et qu'un policier se rendra sur les lieux alors que le mode 3 concerne toutes les autres interventions à l'exception des modes 1 et 2 (rendez-vous téléphonique, déplacement d'un citoyen au poste, réponse d'un préposé aux télécommunications, etc.)

Section 2

Tableau 11 : Volume d'appels de service traités par mode d'intervention pour chacun des districts

		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
01	Mode 1	26 465	74,5	24 835	71,1	24 495	70,5
	Mode 2	4 085	11,5	4 727	13,5	5 441	15,6
	Mode 3	4 990	14,0	5 355	15,3	4 831	13,9
	Total	35 540	100 %	34 917	100 %	34 767	100 %
02	Mode 1	25 124	88,1	23 711	85,0	22 699	83,5
	Mode 2	1 581	5,5	1 889	6,8	2 095	7,7
	Mode 3	1 823	6,4	2 309	8,3	2 404	8,8
	Total	28 528	100 %	27 909	100 %	27 198	100 %
03	Mode 1	50 293	71,1	46 409	68,1	44 062	72,8
	Mode 2	6 050	8,6	6 048	8,9	6 453	10,7
	Mode 3	14 399	20,4	15 692	23,0	10 026	16,6
	Total	70 742	100 %	68 149	100 %	60 541	100 %
04	Mode 1	64 431	82,0	55 724	76,0	57 287	77,7
	Mode 2	5 342	6,8	7 887	10,8	7 059	9,6
	Mode 3	8 759	11,2	9 739	13,3	9 340	12,7
	Total	78 532	100 %	73 350	100 %	73 686	100 %
05	Mode 1	24 686	57,5	23 294	53,7	23 004	53,2
	Mode 2	7 208	16,8	7 942	18,3	8 016	18,5
	Mode 3	11 038	25,7	12 177	28,0	12 256	28,3
	Total	42 932	100 %	43 413	100 %	43 276	100 %
06	Mode 1	59 151	73,6	57 297	73,4	44 417	78,1
	Mode 2	8 046	10,0	8 644	11,1	5 681	10,0
	Mode 3	13 189	16,4	12 120	15,5	6 807	12,0
	Total	80 386	100 %	78 061	100 %	56 905	100 %
07	Mode 1	13 037	62,5	12 904	60,3	13 036	58,8
	Mode 2	3 470	16,6	3 853	18,0	5 152	23,3
	Mode 3	4 355	20,9	4 633	21,7	3 968	17,9
	Total	20 862	100 %	21 390	100 %	22 156	100 %
08	Mode 1	23 247	78,3	21 970	73,4	16 847	58,8
	Mode 2	3 821	12,9	4 906	16,4	7 742	27,0
	Mode 3	2 625	8,8	3 045	10,2	4 069	14,2
	Total	29 693	100 %	29 921	100 %	28 658	100 %
09	Mode 1	13 103	65,6	13 833	65,0	14 198	67,3
	Mode 2	2 077	10,4	2 331	11,0	2 903	13,8
	Mode 3	4 796	24,0	5 114	24,0	3 999	19,0
	Total	19 976	100 %	21 278	100 %	21 100	100 %
10	Mode 1	74 334	68,0	70 668	65,4	45 985	61,1
	Mode 2	10 741	9,8	12 758	11,8	8 807	11,7
	Mode 3	24 305	22,2	24 646	22,8	20 516	27,2
	Total	109 380	100 %	108 072	100 %	75 308	100 %
Total		516 571		506 460		443 595	

En moyenne, au Québec, en 2005-2006, 72,1% des appels de service ont été traités en mode d'intervention 1, c'est-à-dire en moins de 30 minutes. Ce qui représente annuellement près de 374 000 appels de service.

Section 2

Interventions en mesures d'urgence

La Sûreté du Québec assure le contrôle de foules pacifiques et apporte son assistance lors de sauvetages, de recherches en forêt ou de sinistres. Elle peut également intervenir lors d'opérations impliquant des personnes armées et barricadées et en contrôle de foules où il y a un risque d'agitation ou un risque élevé de débordement ou d'émeute. Enfin, elle effectue des interventions hélicoptérées et coordonne des opérations en situation d'urgence ou de désordre social d'envergure nationale. De plus, les techniciens en explosifs, les plongeurs et les équipes cynophiles sont des groupes spécialisés d'intervention en mesures d'urgence qui appuient les opérations policières à différents niveaux et assistent l'ensemble de la communauté policière.

La Sûreté du Québec a participé à plusieurs dossiers d'envergure en mesures d'urgence dont certains ont été mis sur pied en partenariat avec d'autres services policiers. Parmi ces dossiers, notons les Championnats de natation de la Fédération internationale de natation (FINA) avec le SPVM et la Conférence sur les changements climatiques (Montréal 2005), avec le SPVM et la GRC.

Section 2

Au cours de l'année, la Sûreté du Québec a assumé la coordination des opérations de mesures d'urgence lors de différents désastres survenus au Québec (inondations, incendies de forêt et effondrement de routes). Elle a de plus procédé à des sauvetages de personnes ainsi qu'à des évacuations hélicoptérées et terrestres. En ce qui a trait au maintien de l'ordre, des manifestations étudiantes ont eu lieu partout dans la province à l'automne, nécessitant d'importants déploiements de policiers spécialistes en contrôle de foule. De plus, les spécialistes de la recherche en forêt et les maîtres-chiens ont permis de résoudre des disparitions et même des meurtres hautement médiatisés.

Le tableau ci-dessous fait état de l'ensemble des missions des unités spécialisées en mesures d'urgence en lien avec les opérations policières. Les services d'urgence peuvent être appelés à intervenir plusieurs fois dans un même dossier. Ils doivent également effectuer des interventions techniques ou de formation en vue de l'exécution d'une mission opérationnelle.

Tableau 12 : Volume des interventions en mesures d'urgence²⁶

Services	Année civile 2005	Année civile 2004	Année civile 2003
Techniciens en explosifs	1 117 ²⁷	595	595
Plongeurs	274	166	176
Équipe cynophile	537	573	545
Contrôles de foule lors de manifestations	442	616	262
Recherches de personnes disparues	210	333	321
Missions hélicoptérées et nolisements d'aéronefs privés	264	335	332
Utilisations du poste de commandement mobile ²⁸	0	0	25

²⁶ Les systèmes d'information en place ne permettent pas d'obtenir ces données par année financière. Elles sont donc présentées par année civile.

²⁷ L'augmentation du nombre d'intervention s'explique par le fait que dans les années antérieures, certaines missions techniques et émissions de permis de dépôt d'explosifs n'étaient pas alimentées.

²⁸ Le poste de commandement mobile a été détruit dans l'incendie d'un garage du Service d'urgence – Secteur Ouest le 16 novembre 2003 et, depuis, il n'est toujours pas opérationnel. D'autres équipements ont été utilisés pour compenser cette perte.

Opérations de sécurité sur les réseaux de transport

Bien que divers facteurs doivent être considérés lors d'un accident et que plusieurs éléments de l'environnement peuvent être responsables de la hausse ou de la baisse du nombre d'accidents au cours d'une période donnée, le taux d'accidents représente néanmoins un indicateur de mesure intéressant sur les effets des interventions policières dans les réseaux de transport.

Le tableau suivant présente le volume total et le taux global d'accidents survenus sur le réseau routier et sur les sentiers hors route (excluant les cours d'eau) selon la gravité de l'accident pour les occupants, et ce, indépendamment de sa cause. Le taux d'accidents est également réparti selon le district.

Tableau 13 : Volume d'accidents et taux global répartis par district et selon la gravité de l'accident

Districts	2005-2006				2004-2005				2003-2004			
	Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
01	38	8,1	1 609	9,2	45	9,0	1 505	9,0	40	9,0	1 564	9,4
02	26	5,6	837	4,8	30	6,0	852	5,1	27	6,1	793	4,8
03	78	16,7	2 699	15,4	85	17,0	2 533	15,1	77	17,3	2 561	15,4
04	65	13,9	2 443	13,9	66	13,2	2 161	12,9	66	14,8	2 217	13,3
05	36	7,7	1 304	7,4	41	8,2	1 187	7,1	33	7,4	1 175	7,1
06	78	16,7	3 694	21,1	77	15,4	3 583	21,4	74	16,6	3 557	21,4
07	28	6,0	643	3,7	15	3,0	657	3,9	33	7,4	653	3,9
08	19	4,1	867	4,9	38	7,6	879	5,2	24	5,4	856	5,2
09	20	4,3	492	2,8	17	3,4	515	3,1	9	2,0	498	3,0
10	80	17,1	2 953	16,8	86	17,2	2 886	17,2	62	13,9	2 747	16,5
Total	468	100 %	17 541	100 %	500	100 %	16 758	100 %	445	100 %	16 621	100 %

Le bilan routier de l'année 2005 de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) mentionne que le nombre de décès et de blessés graves et légers est en hausse au Québec par rapport aux années précédentes. Sur le réseau desservi par la Sûreté du Québec, on dénote toutefois une baisse de 6,4 % des accidents avec décès au cours de l'année 2005-2006 comparativement à l'année 2004-2005, mais le nombre d'accidents avec blessé a augmenté de 4,7 %.

Le tableau ci-dessous présente le volume total et le taux global d'accidents survenus sur le réseau routier et sur les sentiers hors route (excluant les cours d'eau) avec dommages matériels seulement. Le taux d'accident est réparti selon le district.

Tableau 14 : Volume d'accidents et taux global répartis par district et selon les dommages matériels

Districts	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
01	6 228	9,2	6 252	9,2	6 196	9,1
02	3 668	5,4	3 587	5,3	3 970	5,8
03	11 048	16,3	10 185	15,0	10 716	15,7
04	9 421	13,9	9 287	13,6	9 610	14,1
05	4 811	7,1	4 795	7,0	5 076	7,4
06	13 423	19,8	13 991	20,5	13 414	19,6
07	2 948	4,3	3 189	4,7	3 190	4,7
08	3 597	5,3	3 912	5,7	3 595	5,3
09	2 378	3,5	2 567	3,8	2 264	3,3
10	10 437	15,4	10 329	15,2	10 274	15,0
Total	67 959	100 %	68 094	100 %	68 305	100 %

Section 2

Le tableau ci-dessous présente le volume des accidents, où le facteur de la conduite avec une vitesse excessive est en cause, réparti selon la gravité de l'accident pour les occupants. Il présente également le taux global d'accidents liés à la vitesse, ce qui représente le nombre total d'accidents où ce facteur est en cause par rapport au nombre total d'accidents. Le volume et le taux sont ventilés par district.

Tableau 15 : Volume et taux d'accidents liés à la vitesse excessive répartis selon la gravité de l'accident

Districts	2005-2006				2004-2005				2003-2004			
	Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
01	14	3,0	463	2,6	14	2,8	423	2,5	11	2,5	443	2,7
02	3	0,6	193	1,1	10	2,0	184	1,1	6	1,3	156	0,9
03	22	4,7	976	5,6	27	5,4	871	5,2	22	4,9	908	5,5
04	15	3,2	523	3,0	19	3,8	461	2,8	17	3,8	423	2,5
05	12	2,6	378	2,2	12	2,4	329	2,0	10	2,2	343	2,1
06	28	6,0	1 187	6,8	25	5,0	1 136	6,8	15	3,4	1 105	6,6
07	12	2,6	188	1,1	5	1,0	211	1,3	11	2,5	209	1,3
08	9	1,9	221	1,3	8	1,6	211	1,3	5	1,1	178	1,1
09	6	1,3	101	0,6	1	0,2	81	0,5	1	0,2	79	0,5
10	25	5,3	849	4,8	26	5,2	852	5,1	19	4,3	745	4,5
Total	146	31,2 %	5 079	29,0 %	147	29,4 %	4 759	28,4 %	117	26,3 %	4 589	27,6 %

Le tableau ci-dessous présente le volume des accidents, où le facteur de la conduite avec les facultés affaiblies est en cause, réparti selon la gravité de l'accident pour les occupants. Il présente également le taux global d'accidents liés à la conduite avec les facultés affaiblies, ce qui représente le nombre total d'accidents où ce facteur est en cause par rapport au nombre total d'accidents. Le volume et le taux sont ventilés par district.

Tableau 16 : Volume et taux d'accidents liés aux facultés affaiblies par l'alcool répartis selon la gravité de l'accident

Districts	2005-2006				2004-2005				2003-2004			
	Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
01	3	0,6	101	0,6	5	1,0	90	0,5	8	1,8	77	0,5
02	2	0,4	47	0,3	2	0,4	47	0,3	5	1,1	50	0,3
03	11	2,4	130	0,7	19	3,8	146	0,9	15	3,4	141	0,8
04	1	0,2	125	0,7	6	1,2	114	0,7	10	2,2	94	0,6
05	1	0,2	71	0,4	3	0,6	69	0,4	2	0,4	43	0,9
06	5	1,1	169	1,0	6	1,2	155	0,9	8	1,8	148	0,3
07	2	0,4	35	0,2	0	0,0	36	0,2	5	1,1	30	0,2
08	1	0,2	41	0,2	8	1,6	43	0,3	5	1,1	37	0,2
09	1	0,2	24	0,1	1	0,2	34	0,2	1	0,2	29	0,2
10	9	1,9	130	0,7	8	1,6	135	0,8	4	0,9	165	1,0
Total	36	7,7 %	873	5,0 %	58	11,6 %	869	5,2 %	63	14,2 %	814	4,9 %

Le tableau ci-dessous présente le volume des accidents, survenus sur les sentiers hors route, réparti selon la gravité de l'accident pour les occupants. Il présente également le taux global d'accidents s'étant produits sur les sentiers hors route par rapport au nombre total d'accidents. Le volume et le taux sont ventilés par district.

Tableau 17 : Volume et taux d'accidents survenus sur les sentiers hors route répartis selon la gravité de l'accident

Districts	2005-2006				2004-2005				2003-2004			
	Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé		Mortel		Avec blessé	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
01	5	1,1	103	0,6	5	1,0	77	1,6	3	2,6	76	1,7
02	2	0,4	33	0,2	7	1,4	45	0,9	2	1,7	51	1,1
03	5	1,1	81	0,5	14	2,8	78	1,6	7	6,0	88	1,9
04	4	0,9	79	0,5	3	0,6	90	1,9	3	2,6	63	1,4
05	2	0,4	15	0,1	2	0,4	21	0,4	1	0,9	23	0,5
06	1	0,2	37	0,2	3	0,6	64	1,3	3	2,6	44	1,0
07	1	0,2	28	0,2	1	0,2	31	0,7	3	2,6	33	0,7
08	5	1,1	25	0,1	4	0,8	63	1,3	5	4,3	48	1,0
09	2	0,4	20	0,1	2	0,4	10	0,2	5	4,3	20	0,4
10	3	0,6	46	0,3	4	0,8	32	0,7	2	1,7	18	0,4
Total	30	6,4 %	467	2,7 %	45	9 %	511	10,7 %	34	29,1 %	464	10,1 %

Interventions de sécurité sur les réseaux de transport

La Sûreté du Québec fait des interventions et effectue des opérations policières sur l'ensemble du réseau routier, sur les sentiers hors route et sur les cours d'eau afin d'assurer la sécurité des usagers. De façon générale, on dénote une baisse importante des interventions de sécurité sur les réseaux de transport au cours de l'année 2005-2006. Cet état de fait résulte des moyens de sensibilisation exercés par les policiers en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Le tableau ci-dessous présente le volume total des interventions de sécurité sur le réseau routier, sur les sentiers hors route et sur les cours d'eau. Les interventions de sécurité sur les réseaux de transport comprennent les infractions au Code criminel, au Code de la sécurité routière, les avis en vertu de la *Loi sur l'assurance automobile* (chap. A-25), de même que les avis d'inspections mécaniques.

Tableau 18 : Volume des interventions de sécurité sur les réseaux de transport

	2005-2006 ²⁹	2004-2005	2003-2004 ³⁰
Interventions	183 450	498 276	498 681

29) En raison des moyens de sensibilisation exercés par les policiers, l'alimentation des bases de données a été irrégulière tout au long de l'année.

30) Les données des années 2003-2004 et 2004-2005 diffèrent légèrement des données présentées dans les rapports annuels précédents, car elles ont été ajustées en cours d'année.

Le tableau ci-dessous fait état du volume des interventions de sécurité sur les réseaux de transport sur le réseau routier et sur les sentiers hors route en rapport avec un type particulier d'infractions ou avec le type de véhicules utilisés. Le ratio de ce type d'interventions est établi en fonction du volume total d'interventions de sécurité sur les réseaux de transport.

Tableau 19 : Volume des interventions de sécurité sur les réseaux de transport selon le type d'interventions

Types d'interventions	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio
Liées à la vitesse	97 856	53,3 %	342 947	68,8 %	351 216	70,4 %
Liées aux capacités affaiblies par l'alcool	7 870	4,3 %	10 001	2,9 %	10 123	2,9 %
Liées au port de la ceinture de sécurité	6 279	3,4 %	18 637	3,7 %	18 698	3,7 %
Liées aux véhicules récréotouristiques	3 722	2 %	5 783	1,2 %	4 693	0,9 %

Le taux du port de la ceinture de sécurité de tous les occupants de véhicules légers dans les régions rurales et urbaines est respectivement de 89,1 % et de 91,1 % au Québec³¹. Le Québec affiche un taux équivalant à la moyenne nationale dans les régions urbaines, et légèrement supérieur à la moyenne nationale dans les régions rurales. Étant donné le taux élevé de personnes qui portent leur ceinture de sécurité au Québec, moins d'interventions sont requises de la part des policiers.

Contrôle des armes à feu et permis d'agences d'investigation et de sécurité

La Sûreté du Québec administre la *Loi sur les armes à feu* (LAF) sur l'ensemble du territoire québécois. Plus précisément, elle a la responsabilité de traiter les demandes de permis d'armes à feu, de cessions d'armes à feu, d'autorisations de port et de transport d'armes à feu ainsi que les demandes d'agréments de clubs et champs de tir. Au 31 mars 2006, il y avait au Québec 524 336 titulaires de permis d'armes à feu valides et un peu plus de 1,6 million d'armes à feu étaient enregistrées au registre fédéral.

En matière de sécurité publique, un suivi continu du comportement des propriétaires d'armes à feu est effectué selon les événements inscrits au Centre d'information de la police canadienne et à la suite d'appels de citoyens préoccupés par la sécurité concernant un titulaire de permis d'armes à feu. À la suite d'analyses de dossiers ou de vérifications de comportement, 662 permis d'armes à feu ont été révoqués et 155 permis ont été refusés. De plus, 3 822 armes à feu ont été récupérées pour être détruites.

La Sûreté du Québec a également la responsabilité de traiter les demandes de permis d'agents d'investigation ou de sécurité ainsi que les demandes de permis d'explosifs en conformité avec la *Loi sur les explosifs* et la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité*. Plus de 23 000 permis d'agents d'investigation ou de sécurité ont ainsi été délivrés en 2005-2006.

Section 2

31) Enquêtes effectuées par Transports Canada sur le port de la ceinture de sécurité au Canada 2004-2005, ministère des Transports du Canada.

Tableau 20 : Volume des interventions en contrôle des armes à feu et délivrance de permis d'agences d'investigation et de sécurité

Permis d'armes à feu	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Permis d'armes à feu pour les particuliers			
Demandes reçues	88 368	23 953	25 979
Permis émis	77 770	22 927	35 828
Permis refusés ou révoqués	817	1 003	1 597
Permis d'armes à feu pour les entreprises			
Demandes reçues	919	920	929
Permis émis	912	908	936
Permis refusés ou révoqués	3	2	25
Cessions d'armes à feu	54 313	50 430	55 703
Armes à feu récupérées	3 822	6 563	6 140
Agents d'investigation ou de sécurité			
Permis émis	23 109	23 260	22 787
Permis refusés ou révoqués	29	28	39
Enquêtes relatives à un agent de sécurité	50	41	156
Enquêtes relatives à une agence	2	9	8
Enquêtes à la suite d'une plainte	35	49	23
Explosifs			
Permis généraux émis	2 311	3 137	2 406
Permis refusés ou révoqués	17	17	27
Permis de dépôt	644	679	664
Permis de vente	3	2	3
Permis de transport	339	508	263
Enquêtes à la suite d'une plainte	0	6	18

Section 2

Données budgétaires et utilisation des ressources

3.1

DONNÉES BUDGÉTAIRES

L'exercice financier de la Sûreté du Québec s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Les dépenses de la Sûreté du Québec se rapportent à deux programmes distincts regroupant l'ensemble de ses activités.

Les données financières qui suivent sont présentées en quatre parties, soit :

- les dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le Fonds des services de police et le compte à fin déterminé pour le contrôle des armes à feu);
- les revenus, dépenses et investissements du Fonds des services de police (FSP);
- les revenus et dépenses se rapportant au contrôle des armes à feu et faisant l'objet d'un compte à fin déterminée (CFD);
- le sommaire du niveau de dépenses et investissements de la Sûreté du Québec incluant le FSP et le CFD.

Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le FSP et le CFD)

Cette partie du budget, qui correspond au programme 02 du ministère de la Sécurité publique, provient de crédits gouvernementaux et regroupe principalement les services de complexité supérieure en matière d'enquêtes, les services d'un niveau supérieur à ceux prescrits par la *Loi sur la police* en assistance aux corps policiers municipaux, la patrouille du réseau autoroutier et les mesures d'urgence.

Elle comprend également les services relevant exclusivement de la Sûreté du Québec répondant aux besoins liés aux opérations policières d'envergure et aux services hautement spécialisés ainsi que les services liés à la sécurité de l'État québécois. Ce programme couvre donc les sphères d'activité des services spécialisés et des services nationaux et comprend également la contribution gouvernementale au financement du Fonds des services de police.

Tableau 21 : Dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (excluant le FSP et le CFD)

	Exercice 2005-2006		Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
	Budget ³² (000 \$)	Dépenses réelles ³³ (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)
Dépenses				
Rémunération	187 020,7	203 236,5	190 886,4	180 587,6
Fonctionnement	101 394,2	93 921,6	98 510,4	96 696,5
Affectation à un fonds spécial (contribution gouvernementale au Fonds des services de police [FSP])	183 334,6	199 545,4	190 805,1	182 280,3
Dépenses totales	471 749,5	496 703,5	480 201,9	459 564,4
Investissements totaux	19 777,7	10 386,2	8 826,7	10 637,5

32) Le budget et les prévisions correspondent au budget initial plus les modifications budgétaires.

33) Les données financières 2005-2006 présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires

Le budget de 471,7 millions de dollars représente le budget initial de 471,1 millions de dollars, moins un gel de crédits de 7,1 millions de dollars décrété par le Conseil du trésor, auquel se sont ajoutés des crédits obtenus en cours d'exercice au montant de 7,7 millions de dollars. Les crédits obtenus proviennent du partage des produits de la criminalité prévu dans la *Loi sur le ministère de la Justice*, (L.R.Q., c. M-19) et par du financement obtenu à même la « *provision budgétaire pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus* » du ministère des Finances, afin de contrer le commerce illégal de boissons alcooliques et de tabac ainsi que l'évasion fiscale.

Les dépenses réelles de 496,7 millions de dollars comprennent une somme de 199,5 millions de dollars versée au **Fonds des services de police**. Elles sont supérieures de 16,5 millions de dollars à celles de l'exercice 2004-2005. Cette variation s'explique principalement par :

- l'augmentation de la rémunération globale qui comprend notamment une hausse des dépenses en heures supplémentaires pour les policiers et, depuis le 1^{er} janvier 2003, la rétroactivité découlant de l'entente de principe entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec pour le renouvellement du contrat de travail des policiers;
- la diminution des dépenses de fonctionnement qui découle notamment de la baisse des dépenses de loyer à la suite des aménagements payés comptant en 2004-2005;
- l'augmentation de la contribution gouvernementale au Fonds des services de police principalement attribuable à la rétroactivité applicable à compter du 1^{er} janvier 2003 et qui découle de l'entente de principe entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec pour le renouvellement du contrat de travail des policiers.

En 2005-2006, les **investissements** affectés à ce programme sont supérieurs de 1,6 million de dollars par rapport à la dépense réelle de l'exercice 2004-2005. Cet écart est attribuable principalement à une augmentation des acquisitions de véhicules.

Un coût moyen comparatif par policier et par habitant a été calculé pour les services spécialisés et nationaux. Le coût moyen par policier correspond à la dépense totale, sans l'affectation à un fonds spécial, sur le nombre de policiers affectés à ces services. Le coût moyen par habitant est établi en effectuant le rapport de la dépense totale, sans l'affectation à un fonds spécial, sur la population totale du Québec.

Tableau 22 : Coût moyen des services spécialisés et nationaux

	Exercice 2005-2006 ³⁴	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Coût moyen par policier (en dollars)	ND	185 856	181 551
Coût moyen par habitant (en dollars)	ND	39	37

Revenus, dépenses et investissements du Fonds des services de police (FSP)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la *Loi sur la police*. Il s'agit principalement de la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la Sûreté du Québec et les municipalités régionales de comté (MRC), basée sur le modèle de police de proximité.

³⁴) Le coût moyen des services de base pour 2005-2006 est établi par arrêté ministériel en vertu du Règlement sur la somme payable, lequel sera établi dans les prochains mois.

Tableau 23 : Revenus, dépenses et investissements du Fonds des services de police (FSD)

	Exercice 2005-2006		Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
	Prévision ³⁵ (000 \$)	Dépenses et revenus réels ³⁶ (000 \$)	Dépenses et revenus réels (000 \$)	Dépenses et revenus réels (000 \$)
Revenus				
Tarification aux municipalités et autres	226 539,7	229 364,7	223 471,1	217 562,2
Contribution gouvernementale (provenant du programme 02)	183 334,6	199 545,4	190 805,1	182 280,3
Revenus totaux	409 874,3	428 910,1	414 276,2	399 842,5
Dépenses				
Rémunération	324 135,4	339 189,2	326 176,8	314 361,2
Fonctionnement	85 738,9	89 720,9	88 099,4	85 481,3
Dépenses totales	409 874,3	428 910,1	414 276,2	399 842,5
Investissements totaux	24 858,3	11 768,3	8 488,4	12 404,5

Les **revenus réels** 2005-2006 proviennent :

- de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (225,4 millions de dollars), du gouvernement fédéral pour la prestation de services policiers sur les ponts Jacques-Cartier et Champlain (3,4 millions de dollars) et de revenus divers (0,6 million de dollars);
- d'une contribution gouvernementale, tirée du programme 02 du ministère de la Sécurité publique pour en assurer l'équilibre financier, totalisant 199,5 millions de dollars.

Les **dépenses réelles** 2005-2006 sont supérieures de 14,6 millions de dollars par rapport à l'exercice 2004-2005. Cette variation s'explique notamment par :

- la diminution de la rémunération liée à la baisse des dépenses en heures supplémentaires et en primes versées aux policiers;
- la rétroactivité applicable depuis le 1^{er} janvier 2003 découlant de l'entente de principe entre le gouvernement et l'Association des policiers provinciaux du Québec pour le renouvellement du contrat de travail des policiers.

En 2005-2006, les **investissements** réalisés sont supérieurs de 3,3 millions de dollars par rapport à la dépense réelle de l'exercice 2004-2005. Cet écart est attribuable principalement à une augmentation des acquisitions de véhicules.

Un coût moyen comparatif par policier et par habitant a été calculé pour la prestation de services généraux liée au Fonds des services de police. Le coût moyen par policier correspond à la dépense totale sur le nombre moyen de policiers affectés aux MRC. Le coût moyen par habitant est établi en effectuant le rapport de la dépense totale sur la population desservie dans les MRC.

Tableau 24 : Coût moyen des services généraux

	Exercice 2005-2006 ³⁷	Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
Coût moyen par policier (en dollars)	ND	129 179	127 257
Coût moyen par habitant (en dollars)	ND	181	175

35) Le budget et les prévisions correspondent au budget initial plus les modifications budgétaires.

36) Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

37) Le coût moyen des services de base pour 2005-2006 est établi par arrêté ministériel en vertu du règlement sur la somme payable, lequel sera établi dans les prochains mois.

Revenus et dépenses du compte à fin déterminée (CFD) – contrôle des armes à feu

Puisque la *Loi sur le contrôle des armes à feu* est de compétence fédérale, mais que son application au Québec relève de la Sûreté du Québec, les dépenses reliées à cette activité sont des **dépenses non budgétaires** qui sont comptabilisées dans un compte à fin déterminée, puis réclamées au gouvernement du Canada. Ces dépenses sont de 4,1 millions de dollars pour l'année 2005-2006.

SOMMAIRE

Le sommaire suivant représente le niveau des dépenses et des investissements de la Sûreté du Québec pour l'ensemble de ses activités au cours des exercices 2005-2006, 2004-2005 et 2003-2004, incluant le fonds des services de police et le compte à fin déterminée.

Tableau 25 : Sommaire des dépenses et investissements de la Sûreté du Québec (incluant le FSP et le CFD)

	Exercice 2005-2006		Exercice 2004-2005	Exercice 2003-2004
	Budget ³⁸ (000 \$)	Dépenses réelles ³⁹ (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)	Dépenses réelles (000 \$)
Dépenses				
Programme 02 (excluant l'affectation au FSP)	288 414,9	297 158,1	289 396,8	277 284,1
Fonds des services de police	409 874,3	428 910,1	414 276,2	399 842,5
CFD - Contrôle des armes à feu	5 500,0	4 136,3	5 347,1	7 801,8
Dépenses totales	703 789,2	730 204,5	709 020,1	684 928,4
Investissements				
Programme 02	19 777,7	10 386,2	8 826,7	10 637,5
Fonds des services de police	24 858,3	11 768,3	8 488,4	12 404,5
Investissements totaux	44 636,0	22 154,5	17 315,1	23 042,0

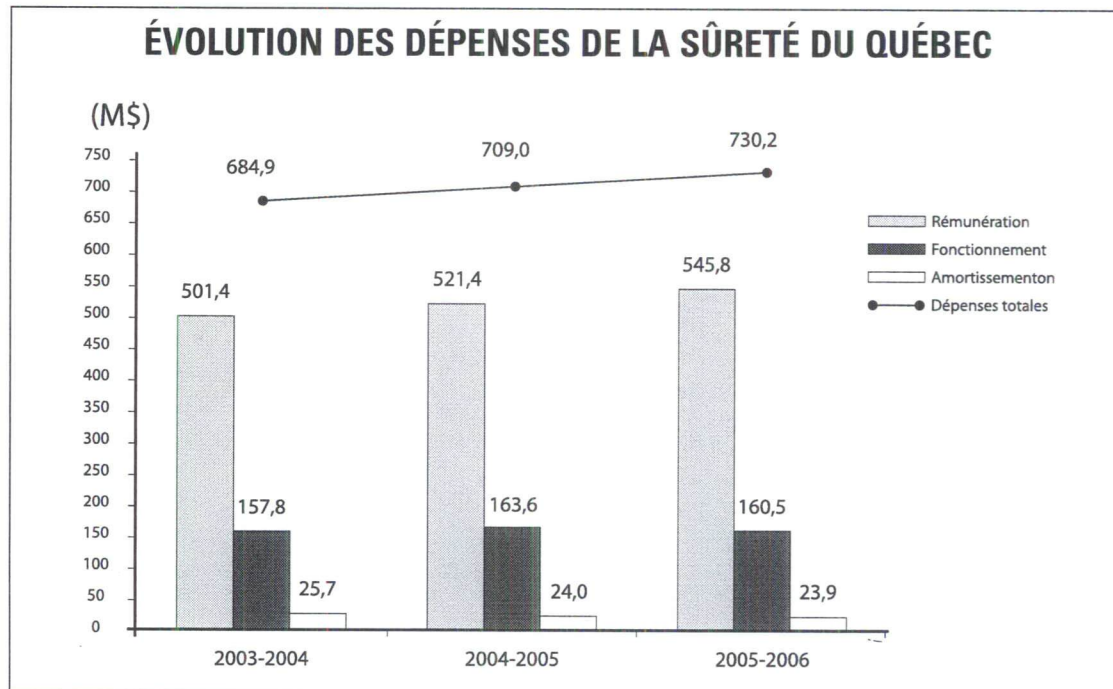
Section 3

38) Le budget et les prévisions correspondent au budget initial plus les modifications budgétaires.

39) Les données financières présentées dans ce tableau correspondent à des résultats préliminaires.

Le tableau qui suit présente l'évolution des dépenses de la Sûreté du Québec des trois dernières années.

Tableau 26 : Évolution des dépenses de la Sûreté du Québec⁴⁰



Le tableau ci-dessous fait état de la répartition du budget de la Sûreté du Québec par catégories de dépenses.

Tableau 27 : Sommaire des catégories de dépenses

	Exercice 2005-2006 (000 \$)	Exercice 2004-2005 (000 \$)	Exercice 2003-2004 (000 \$)
Traitements	474 679,2	453 333,9	435 589,6
Régime de retraite	30 298,1	27 941,8	27 645,6
Contributions de l'employeur	40 799,4	40 143,4	38 128,3
Services de transport et de communication	26 127,6	25 854,3	20 898,5
Services professionnels, administratifs et autres	31 533,2	29 496,0	28 140,8
Entretien et réparation	13 698,0	13 001,2	12 503,5
Loyers et location d'équipements	58 780,6	64 021,2	64 183,5
Fournitures et approvisionnement	20 144,8	19 633,2	19 667,3
Matériel et équipement	3 823,2	3 939,1	3 127,9
Autres dépenses	6 435,7	7 705,5	9 313,1
Amortissement	23 884,7	23 950,5	25 730,3
Dépenses totales	730 204,5	709 020,1	684 928,4

Section 3

⁴⁰ Comparativement aux autres tableaux, l'évolution est présentée de façon croissante

Le tableau ci-dessous fait état des dépenses totales pour la formation et le développement du personnel civil et policier, de même que les dépenses par employé.

Tableau 28 : Dépenses totales et par employé pour la formation et le développement du personnel civil et policier

Dépenses pour la formation et le développement du personnel CIVIL	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Dépenses totales en formation	1 445 084 \$	1 653 088 \$	1 473 970 \$
- par employé	711 \$	837 \$	757 \$
Dépenses totales de formation en prestation de services généraux en contact avec les clientèles	531 523 \$	398 647 \$	392 435 \$
- par employé	507 \$	360 \$	456 \$
Dépenses totales de formation en services spécialisés et nationaux	913 561 \$	1 254 441 \$	1 081 535 \$
- par employé	928 \$	1 445 \$	995 \$
Dépenses pour la formation et le développement du personnel POLICIER			
Dépenses totales en formation	4 543 812 \$	3 352 217 \$	3 681 392 \$
- par employé	880 \$	655 \$	716 \$
Dépenses totales de formation en prestation de services généraux en contact avec les clientèles	2 618 617 \$	1 811 697 \$	1 946 403 \$
- par employé	749 \$	527 \$	568 \$
Dépenses totales de formation en services spécialisés et nationaux	1 925 194 \$	1 540 520 \$	1 734 989 \$
- par employé	1 153 \$	918 \$	1 009 \$

Le tableau ci-dessous fait état des dépenses totales pour la formation en technologie de l'information, de même que les dépenses par employé.

Tableau 29 : Dépenses totales et par employé pour la formation en technologie de l'information

Dépenses pour la formation et le développement du personnel CIVIL	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Dépenses totales de formation en technologie de l'information	161 798 \$	126 948 \$	175 564 \$
- par employé	80 \$	64 \$	90 \$
Dépenses pour la formation et le développement du personnel POLICIER			
Dépenses totales de formation en technologie de l'information	229 032 \$	103 678 \$	66 930 \$
- par employé	44 \$	20 \$	13 \$

Section 3

Finalement, le tableau ci-dessous présente les dépenses relatives aux ressources informationnelles.

Tableau 30 : Dépenses relatives aux ressources informationnelles

Catégories de dépenses	2005-2006		2004-2005	
Télécommunications informatiques	3 533 288 \$	17,5 %	3 814 277 \$	22,2 %
Traitement informatique (ordinateur central)	2 229 756 \$	11,0 %	2 252 078 \$	13,1 %
Entretien d'équipements	1 338 600 \$	6,6 %	1 317 355 \$	7,7 %
Entretien, maintenance de logiciels	1 480 758 \$	7,3 %	1 524 077 \$	8,9 %
Coûts reliés à SAGIP	336 036 \$	1,7 %	-	-
Coûts des équipements de la Surveillance physique	690 000 \$	3,4 %	-	-
Ressources professionnelles	2 991 638 \$	14,8 %	2 704 488 \$	15,7 %
Acquisition d'équipements	2 538 771 \$	12,6 %	3 123 704 \$	18,2 %
SIQ	-	-	19 933 \$	0,1 %
Fournitures	3 947 \$	0 %	4 884 \$	0 %
SIRP	829 633 \$	4,1 %	1 133 705 \$	6,6 %
Renouvellement du parc bureautique	1 240 825 \$	6,1 %	-	-
Postes de travail additionnels (patrouille, enquêtes)	784 319 \$	3,9 %	-	-
Pièces à conviction	114 777 \$	0,6 %	342 015 \$	2,0 %
Salaires à capitaliser	2 108 796 \$	10,4 %	952 256 \$	5,5 %
Total	20 221 144 \$	100 %	17 188 772 \$	100 %

Le tableau qui suit présente la croissance annuelle des dépenses et le pourcentage des dépenses en ressources informationnelles (RI) par rapport aux dépenses totales de la Sûreté du Québec.

Tableau 31 : Croissance annuelle et pourcentage des dépenses en matière de ressources informationnelles

	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Croissance annuelle des dépenses en RI (%)	17,7 %	ND	ND
Pourcentage des dépenses en RI par rapport aux dépenses totales (%)	2,9 %	2,4 %	ND

Section 3

3.2

RESSOURCES HUMAINES

Contrairement aux années précédentes, les données concernant les effectifs sont fournies suivant le nombre de postes distribués, c'est-à-dire le nombre de postes répartis au cours d'une année financière. Auparavant, ces données représentaient le nombre d'effectifs en place. Ce nombre pouvant varier en fonction de la date du relevé, il ne permettait pas de refléter fidèlement les effectifs dont dispose la Sûreté pour remplir sa mission en cours d'année. L'écart entre les résultats présentés ici et ceux des rapports 2003-2004 et 2004-2005 découle de changement.

En 2005-2006, la Sûreté du Québec comptait sur 6 922 postes (excluant les postes occasionnels). Aux 1 693 postes civils permanents, s'ajoutent 467 postes occasionnels. Les employés qui occupent ces postes ont un contrat de travail à durée limitée avec la Sûreté du Québec.

Le tableau suivant présente les effectifs policiers et civils en poste à la Sûreté du Québec.

Tableau 32 : Postes à la Sûreté du Québec

	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Effectifs policiers (réguliers et auxiliaires) ⁴¹	5 229	5 220	5 148
Effectifs civils (permanents)	1 693	1 705	1 694
Total	6 922	6 925	6 842

Ces postes sont répartis dans les dix districts ainsi qu'au Grand quartier général. La distribution des postes en district est déterminée en fonction des critères suivants : la population, la superficie du territoire, la charge de travail et les particularités régionales. Le tableau qui suit fait état de cette distribution.

Tableau 33 : Répartition des postes policiers et civils par district

Districts	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Policier	Civil perm.	Policier	Civil perm.	Policier	Civil perm.
1	450	84	450	84	448	85
2	273	56	273	57	275	59
3	549	107	549	110	556	114
4	561	89	561	90	566	92
5	320	69	321	70	325	71
6	533	120	533	120	533	120
7	217	45	217	46	220	48
8	316	62	316	63	314	63
9	213	47	213	48	211	48
10	668	130	668	130	669	129
GQG	1 129	884	1 119	887	1 031	865
Total	5 229	1 693	5 220	1 705	5 148	1 694

Le profil des districts présentés à la page 12 donne le ratio de policiers par 1 000 habitants (population) et le ratio de policiers par 1 000 kilomètres carrés de territoire (superficie).

Section 3

41) Lorsque la Sûreté du Québec embauche un policier, celui-ci débute à titre d'agent auxiliaire sur appel. Les particularités de cet emploi sont les suivantes : l'agent auxiliaire doit accomplir l'ensemble des tâches du patrouilleur dans une MRC et peut travailler dans plus d'une MRC si celles-ci sont rapprochées. Il ne peut exercer d'autres types d'emploi de policier à la Sûreté pendant la durée de son contrat. Il est sur appel et peut faire un nombre maximum de 80 heures de travail par deux semaines et de 1 746 heures de travail par année. Il s'agit d'un contrat de 24 mois non renouvelable et il n'a pas de garantie d'embauche comme agent permanent pendant son contrat d'auxiliaire ou à la fin de celui-ci, même si la Sûreté privilégie sa candidature.

Le tableau suivant présente la répartition des effectifs policiers et civils permanents par catégorie d'emploi.

Tableau 34 : Répartition des postes policiers et civils permanents par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Personnel policier			
• Directeur général et directeurs généraux adjoints	5	5	5
• Inspecteurs-chefs	28	27	26
• Inspecteurs	51	53	49
• Capitaines	110	107	101
• Lieutenants	220	222	220
• Sergents	1 444	1 436	1 409
• Agents et agents auxiliaires	3 371	3 370	3 338
Total partiel	5 229	5 220	5 148
Personnel civil permanent			
• Cadres supérieurs et intermédiaires	55	62	57
• Professionnels	297	292	289
• Personnel de bureau, techniciens et ouvriers	1 341	1 351	1 348
Total partiel	1 693	1 705	1 694
Total général	6 922	6 925	6 842

Le tableau suivant présente une autre façon de répartir les effectifs policiers et civils au sein de la Sûreté du Québec, soit la répartition par grande fonction.

Tableau 35 : Répartition des postes policiers et civils combinés par grande fonction

Grande fonction	2005-2006	Pourcentage	2004-2005	2003-2004
Direction générale	129	1,9	127	263
Enquêtes criminelles	1 345	19,4	1 332	429
Administration	273	3,9	276	122
Surveillance du territoire	4 727	68,3	4 743	1 284
Affaires institutionnelles	448	6,5	447	4 744
Total	6 922	100 %	6 925	6 842

À la demande du Secrétariat du Conseil du trésor, une autre forme de répartition des effectifs est présentée à l'annexe 2, soit le nombre d'ETC utilisés. L'ETC utilisé est le rapport entre le traitement à l'échelle, réellement versé à une personne par l'employeur au cours d'une année financière, et le traitement annuel prévu à son classement. Cette mesure vise à démontrer l'efficacité dans l'utilisation des ressources allouées.

En plus de la répartition des effectifs civils et policiers utilisés en fonction de leur catégorie d'emploi, leur sexe, leur âge, des résultats sur la prévision des départs à la retraite, le taux de roulement du personnel, le taux d'absentéisme sont présentés à l'annexe 2.

Section 3

3.3

RESSOURCES MATÉRIELLES

Pour réaliser sa mission, la Sûreté du Québec utilise diverses ressources matérielles. Elle occupe notamment 196 immeubles, incluant le Grand quartier général de Montréal, les quartiers généraux dans les districts, les postes, les entrepôts et les résidences.

Tableau 36 : Augmentation du nombre d'immeubles

2005-2006	2004-2005	2003-2004
196	195	183

Parmi ces immeubles, les 12 suivants ont été construits ou ont connu une rénovation majeure au cours de l'année 2005-2006.

- Poste de la MRC de la Jacques-Cartier – (Lac Beauport)
- Poste principal de la MRC de Maskinongé – (Louiseville)
- Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé – (Saint-Boniface)
- Poste de la MRC d'Abitibi Amos – (Amos)
- Poste de la ville de Shawinigan – (Shawinigan)
- Poste de la ville de Rouyn-Noranda – (Rouyn-Noranda)
- Quartier général de la Côte-Nord – (Baie-Comeau)
- Poste auxiliaire de la MRC Sept-Rivières – (Port-Cartier)
- Poste de la MRC de Rivière-du-Loup – (Rivière-du-Loup)
- Poste de la MRC de Lotbinière – (Laurier-Station)
- Poste de la MRC de Charlevoix-Est – (Clermont)
- Poste de la MRC de Vaudreuil-Soulanges Ouest – (Saint-Clet)

Tableau 37 : Parc de véhicules de la Sûreté du Québec

Types de véhicules ⁴²	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Autobus (minibus)	6	10	10
Minifourgonnettes	127	121	99
Bateaux	63	59	59
Camions	24	20	20
Fourgonnettes	130	126	120
Hélicoptères	3	3	3
Automobiles	2 134	2 111	2 071
Utilitaires 4 x 4	73	73	61
Motoneiges	141	138	130
Motocyclettes	51	48	48
Motoquads	135	105	105
Total	2 887	2 814	2 726

L'augmentation du parc de véhicules dépend de façon générale de l'augmentation des effectifs de l'organisation, de la création d'unités ou d'escouades spécialisées ou de la diversification de leurs besoins et du nombre de véhicules qui seront immobilisés pour l'année prochaine. Plus spécifiquement pour l'année 2005-2006, l'augmentation du nombre des motoquads est attribuable aux obligations contractuelles avec les municipalités concernant la diversification du mandat de patrouille. Pour les minifourgonnettes, l'augmentation s'explique par l'accroissement des besoins pour le transport de groupe, principalement pour les unités spécialisées (unités d'urgence et autres spécialistes).

42) La ventilation des types de véhicules diffère des années antérieures.

Section 3

3.4

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Le comité directeur du *Plan de gestion des ressources informationnelles* (PGRI) s'est réuni régulièrement afin de discuter des orientations, des projets retenus et de leur degré de développement.

Voici la liste des dossiers majeurs traités en 2005-2006 :

- L'implantation de la première phase du Système intégré du traitement des horaires, de l'assiduité et de la rémunération (SITHAR) qui inclut un outil pour faciliter la préparation de l'horaire des policiers, la gestion des absences et celle du temps des policiers auxiliaires.
- La mise en œuvre d'une démarche de gestion du changement et la production d'un mémoire justificatif pour le Conseil du trésor afin d'obtenir les ressources nécessaires à l'implantation du Système intégré de radiocommunications policières (SIRP). Ce système pourra supporter à la fois la radiocommunication vocale, la radiotransmission de données et l'interopérabilité avec les partenaires gouvernementaux qui sont aussi desservis par le Réseau national intégré de radiocommunication du gouvernement du Québec (RÉNIR).
- Le début d'un important projet technologique visant à assurer la mise à niveau du parc de micro-ordinateurs.
- Le développement d'un site extranet pour le Centre de renseignements policiers du Québec, lequel constitue une première en matière d'accessibilité et de partage de l'information pour la communauté policière québécoise. Trente-cinq services de police municipaux, différents partenaires gouvernementaux, de même que l'ensemble des usagers de la Sûreté sont touchés par ce projet. Le site, dont l'implantation est prévue pour le printemps 2006, constitue une mesure de simplification des processus administratifs pour répondre aux exigences gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif;
- La réalisation d'analyses préliminaires, d'architecture et de gabarits dans des projets majeurs tels que le Carrefour informationnel de la Sûreté du Québec (CISQ) et le Système de gestion en ressources humaines (SIRHUS). Le bureau de gestion de projets a poursuivi ses travaux pour mettre en place les premières méthodes de gestion destinées à soutenir les projets majeurs.
- L'évolution des infrastructures de sécurité, du réseau et des services bureautiques communs afin de maintenir la performance des équipements et de répondre plus rapidement aux besoins de la clientèle.

Le tableau ci-dessous présente l'état du parc informatique et démontre la progression constante du nombre de postes de travail au cours des dernières années. L'âge moyen des micro-ordinateurs étant de plus de quatre ans (de plus de six ans dans 20 % des cas), la mise à jour du parc informatique devenait une priorité en raison des difficultés grandissantes lors de l'ajout de nouvelles applications ou de compléments techniques. Un plan de cinq ans a été entrepris pour remplacer les micro-ordinateurs et les imprimantes. Ce projet représente des investissements annuels d'environ deux millions de dollars.

Tableau 38 : Évolution du parc informatique

	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Micro-ordinateurs	5 194	4 790	4 500
Serveurs	166	231	130

La diminution du nombre de serveurs s'explique par les appareils désuets qui ont été retirés et par les serveurs requis par le projet pilote du SIRP qui s'est terminé au cours de l'année 2005-2006

Sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques

Une architecture de sécurité et de confidentialité avait été élaborée en 2000. Elle prévoyait la mise en place de moyens de contrôle des accès aux informations sensibles et le déploiement d'une équipe interne spécialisée dans les logiciels et les équipements de sécurité informatique.

L'amélioration du réseau de la Sûreté du Québec et l'évolution du marché nous ont cependant obligés à réexaminer nos besoins et les moyens à prendre pour y répondre. Le projet a ainsi fait l'objet d'une révision et une directive générale sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques donnera lieu à un plan global de sécurité.

Ce plan comporte, entre autres éléments, la catégorisation des actifs informationnels, l'établissement d'un registre d'autorité-détenteurs, une analyse de vulnérabilité et de risques de même que la mise en place des mesures qui en découlent et de mesures issues des constats effectués lors des derniers bilans de sécurité.

En 2005-2006, la Sûreté du Québec a amorcé les activités concernant la catégorisation des actifs, le registre d'autorité et la mise en place de mesures de sécurité déjà identifiées. Une analyse de risques sur les systèmes essentiels et stratégiques a été entreprise et se poursuivra en 2006-2007. Par la suite, un plan d'action et un plan de sensibilisation seront déposés.

Section 3

Application des exigences législatives

4.1

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Sûreté du Québec adhère entièrement à l'effort de francisation entrepris par le gouvernement. De fait, elle s'est donné une politique linguistique interne qui intègre la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la *Politique d'achat* et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*.

Cette année, l'organisation a concrétisé ses efforts de francisation par les actions suivantes :

- Elle s'est assurée que tous les contrats de l'organisation respectent les obligations de l'Office québécois de la langue française en matière d'utilisation de la langue.
- Elle a affecté deux ressources à l'administration du sondage de l'Office portant sur les exigences linguistiques.

Consciente de l'importance de l'utilisation de la langue française dans les technologies de l'information, la Sûreté adhère à l'objectif de francisation de l'Office dans ce secteur d'activité. Or, même si elle utilise la version française pour la grande majorité des logiciels destinés au personnel, elle possède encore les versions anglaises de quelques produits. C'est le cas pour certains serveurs comme la messagerie MS Exchange. Conformément aux recommandations du rapport sur la mise en œuvre de la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information produit en 2003, la Sûreté a donc pris la décision suivante concernant la version anglaise du serveur de messagerie MS Exchange : lors de la migration graduelle des produits Windows, serveur 2000 et Exchange 2000 vers leur nouvelle version 2003, la Sûreté passera, en même temps, à la version française. Le plan de travail prévoit que cette migration sera complétée d'ici la fin de l'année 2006.

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de la langue utilisée par ses employés, la Sûreté a investi 16 723 \$ dans des cours d'amélioration du français. Ces cours qui ont été suivis par 37 employés ont eu un effet positif direct sur leur travail au quotidien.

Section 4

4.2

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

La *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, modifiant la Charte des droits et libertés de la personne, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2001. En conséquence, la Sûreté du Québec doit offrir un programme d'accès à l'égalité en emploi à son personnel policier.

À cet effet, la Sûreté du Québec a réalisé une analyse de ses effectifs policiers pour corriger la sous-représentativité des groupes ciblés par la loi : les femmes, les personnes d'origine autochtone, les minorités visibles et les minorités ethniques. Après consultation des représentants des employés, cette analyse a été transmise à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse le 15 janvier 2003. Une mise à jour des données a été effectuée en mars 2004, et le programme d'accès à l'égalité destiné aux policiers a été soumis pour approbation à la Commission au début de l'exercice financier 2005-2006. Le programme est maintenant en vigueur.

L'embauche de policiers auxiliaires se fait selon le processus habituel d'offre d'emploi. Il s'agit habituellement de nouveaux diplômés de l'École nationale de police du Québec (ENPQ). L'application du programme d'accès à l'égalité est limitée par le nombre de candidats diplômés. Les policiers réguliers embauchés proviennent du groupe de policiers auxiliaires ayant généralement complété deux ans à la Sûreté du Québec.

Représentativité des femmes

En ce qui concerne le personnel policier, conformément au processus d'embauche de policiers auxiliaires, la Sûreté du Québec a embauché en 2005-2006, 74 policières et 175 policiers pour un total de 249 policiers auxiliaires. La nomination de 29,7 % de policières permet d'atteindre l'objectif de la Sûreté du Québec pour l'embauche féminine qui est de 30 % pour la période 2001-2006. Par rapport à l'effectif policier total, la proportion de policières est de 15,3 %. Depuis 2002, cette proportion a augmenté d'un point de pourcentage à tous les ans.

En ce qui concerne le personnel civil, les femmes représentent 70 % de l'effectif. Cette proportion est stable puisque, depuis 2002, elle n'a augmenté que d'un point de pourcentage.

Représentativité des groupes cibles

Le Conseil du trésor revoit actuellement les différents programmes d'accès à l'égalité en emploi pour le personnel civil. Présentement, le *Plan d'embauche pour les personnes handicapées* s'applique au personnel civil seulement. Le taux de représentativité des personnes handicapées était de 0,9 % en mars 2005, comparativement à la cible gouvernementale de 2 %.

En ce qui concerne le personnel policier, la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* vise à favoriser une représentation équitable des groupes qui sont fréquemment victimes de discrimination en emploi. Depuis le 17 décembre 2005, le groupe des personnes handicapées a été ajouté aux groupes déjà visés, soit celui des femmes, des autochtones, des minorités visibles et des minorités ethniques.

Antérieurement à cette date, la Sûreté du Québec avait procédé à l'identification du personnel policier handicapé, pour transmettre ensuite un rapport d'analyse d'effectifs à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Le tableau de l'annexe 3 présente le détail des taux d'embauche et de représentativité des groupes cibles au sein des effectifs policiers et civils de la Sûreté pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Section 4

4.3

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avant le 20 février 2006, la responsabilité du traitement des demandes d'accès incombait aux responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du MSP. Elle a depuis été transférée à la Sûreté du Québec. Les responsables de la Sûreté doivent ainsi assurer la protection des renseignements personnels obtenus et détenus par la Sûreté selon les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c.A-2.1) et les exigences gouvernementales en cette matière.

Jusqu'au 20 février 2006, avant d'être transmises au responsable de l'accès aux documents du Ministère, les demandes d'accès relatives aux documents de la Sûreté étaient analysées par le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et confidentiels. Cependant, certaines demandes relatives au règlement d'une réclamation d'assurance étaient traitées entièrement par les répondants des districts de la Sûreté afin d'accélérer leur traitement.

Le tableau des demandes d'accès à un document présente le traitement des demandes et leur nombre pour les dernières années. Les données de 2005-2006 sont présentées jusqu'au 20 février 2006. À partir de cette date, la responsabilité du traitement a été transférée à la Sûreté du Québec et la nature de la compilation a été modifiée, ce qui a nécessité des ajustements techniques. Cela explique aussi le fait que les résultats de la période comprise entre le 20 février et le 31 mars 2006 sont présentés sommairement. Durant cette période, les responsables à la Sûreté du Québec ont traité 214 demandes d'accès aux documents. De ce nombre, 32 demandes ont été acceptées entièrement, 124 ont été acceptées partiellement, 21 ont été refusées, 15 ont reçu un autre type de réponse et 22 sont toujours en traitement.

Section 4

Tableau 39 : Demandes d'accès à un document

État de la demande	Résultats 2005-2006*	Résultats 2004-2005	Résultats 2003-2004
Documents communiqués partiellement	30	8	0
Documents communiqués intégralement	140	29	43
Documents communiqués intégralement par un district	2 089	1 338	153
Demandes transmises à un autre organisme	33	22	66
Demandes de précision au demandeur	0	2	10
Désistement du demandeur	14	12	45
Autres types de traitement	3	15	3
Total	2 309	1 426	320
Réponses du responsable de l'accès	1 596	1 697	1 790
Total	3 905	3 123	2 110

*Données pour la période du 1^{er} avril 2005 au 19 février 2006.

En 2005-2006, des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels et confidentiels (AI-PRPC) ont été réalisées :

- des activités de rôle-conseil auprès des membres en matière de communication des renseignements personnels nécessaires à l'application de la loi au Québec (communication à un organisme public) ont été réalisées tout au long de l'année;
- le Comité directeur sur la sécurité informatique et sur la protection des renseignements personnels s'est réuni une fois en 2005-2006;
- le coordonnateur de l'AI-PRPC a participé aux travaux du ministère de la Sécurité publique relatifs à la modification de la loi sur l'accès;
- des séances de formation sur la légalité d'accès à l'information du réseau CRPQ (FLAIR), portant spécifiquement sur la confidentialité et sur la communication des renseignements personnels du CRPQ, ont été données aux membres de la Sûreté du Québec par son Service aux usagers. Un total de 754 membres, policiers et civils, a reçu cette formation en 2005-2006. Ce nombre était de 2 589 membres en 2004-2005 et il totalisait 86 membres en 2003-2004, la première année où cette formation fut donnée.

Section 4

4.4 ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Le personnel civil de la Sûreté du Québec est soumis au Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique, alors que le personnel policier est soumis au Code de déontologie des policiers du Québec qui est sous l'autorité du Commissaire à la déontologie policière, de même qu'au Règlement sur la déontologie et la discipline des membres de la Sûreté du Québec.

Les principales réalisations de l'année 2005-2006 en matière d'éthique se résument ainsi :

- La Sûreté a participé à une consultation du SCT sur « l'état d'avancement des activités de mise en œuvre de l'éthique au sein des ministères et des organismes de la fonction publique québécoise ». Il ressort que, de 1999 à 2005, sans compter la formation résultant d'initiatives individuelles, plus de 38 000 heures de sensibilisation et de formation en éthique ont été offertes à près de 4 800 participants policiers et civils.
- Au cours de l'année, la Sûreté du Québec s'est dotée d'un nouveau plan d'action sur l'éthique. Il vise la mise en place de conditions favorables à la consolidation de l'éthique à la Sûreté. Par ailleurs, il situe et confirme le rôle du répondant en éthique auprès des individus et des unités administratives de l'organisation.

En matière de discipline et de déontologie, la Sûreté du Québec s'assure que les règles régissant le travail et le comportement des employés de l'organisation, et plus particulièrement des policiers, sont respectées. Cette responsabilité varie en fonction des secteurs d'activité. Selon qu'une plainte porte sur un manquement de nature disciplinaire, déontologique ou criminelle de la part d'un policier, un processus distinct de traitement est appliqué.

Tableau 40 : Responsabilité en matière de traitement des plaintes envers un employé

Secteurs	Gestion du processus	Enquête	Suivi administratif des dossiers
Discipline : manquement d'un policier dans sa relation d'emploi avec la Sûreté du Québec	•	•	•
Déontologie : manquement d'un policier en devoir dans sa relation avec les citoyens			•
Criminel : infraction criminelle d'un employé de la Sûreté du Québec		•	•
Poursuites civiles : poursuites contre la Sûreté du Québec ou l'un de ses employés			•

Section 4

Le tableau suivant fait état du nombre de plaintes déposées en 2005-2006 et du nombre de policiers visés. Il peut y avoir plus d'un policier impliqué dans un dossier donné.

Tableau 41 : Nombre de plaintes déposées et nombre de policiers visés

Secteurs	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	Plaintes	Policiers	Plaintes	Policiers	Plaintes	Policiers
Discipline	120	152	99	136	123	162
Déontologie	281	395	342	482	339	462
Criminel ¹	87	98	95	115	136	158

¹ Le volet criminel inclut aussi les employés civils faisant l'objet d'une enquête criminelle.

Le tableau suivant présente le volume de plaintes en matière d'affaires internes contre un policier par 100 policiers. Les cibles à atteindre dans chaque secteur ont été définies en fonction des moyennes obtenues au cours des trois dernières années.

Tableau 42 : Volume de plaintes en matière d'affaires internes contre un policier (par 100 policiers*)

Secteurs	2005-2006			2004-2005		2003-2004	
	Nombre de policiers visés par des plaintes	Volume de plaintes par 100 policiers	Cible visée du volume de plaintes par 100 policiers	Nombre de policiers visés par des plaintes	Volume de plaintes par 100 policiers	Nombre de policiers visés par des plaintes	Volume de plaintes par 100 policiers
Discipline	152	2,9	2,7	136	2,6	162	3,1
Déontologie	395	7,6	8,8	482	9,2	462	9,0
Criminel	98	1,9	2,9	115	2,2	158	3,1

*Le volume de plaintes a été déterminé à partir des effectifs distribués au 31 mars.

On constate que la cible a été atteinte dans les secteurs déontologique et criminel.

Puisque le traitement de ces dossiers se prolonge généralement pendant plusieurs années, il est impossible de rendre compte immédiatement des décisions prises à l'endroit de ces policiers. Le tableau qui suit présente toutefois les données disponibles pour les dernières années civiles où un nombre important de décisions a été rendu envers les policiers de la Sûreté du Québec.

Tableau 43 : Décisions rendues en réponse à des plaintes envers des policiers de la Sûreté du Québec

État de la demande	2003-2004		
	Discipline	Déontologie	Criminel
Policiers visés par les plaintes	598	1 886	563
Décisions rendues sur les plaintes :	474	1 846	540
- Rejet de la plainte, conciliation réussie, aucune accusation	202	1 776	456
- Policiers cités/accusés	272	70	80
- Traitement non judiciaire	ND	ND	4
Décisions rendues sur les citations/accusations ⁴³	93	52	56
- Policiers non dérogatoires ⁴⁴	28	33	33
- Policiers dérogatoires	65	19	23

Entre 2000 et 2004, le processus disciplinaire a été complété pour 295 policiers. Parmi ceux-ci, 22 % (soit 65 policiers) ont eu un comportement jugé dérogatoire en première instance (avant grief ou appel). En déontologie, le processus a été complété pour 1 828 policiers. Le taux de dérogation se situe à 1 % (19 policiers). En matière criminelle, 5 % des policiers (23) ont été reconnus coupables, alors que le processus judiciaire a été complété pour 512 policiers.

43) Décisions de première instance.

44) Les situations assimilées sont le retrait de plainte, art. 810 du Code criminel, la non-responsabilité criminelle et le décès.

4.5

RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* de la Sûreté du Québec, il est question du rapport émis par le *Vérificateur général du Québec*, lequel comporte une étude et des recommandations concernant la gestion des biens liés à la criminalité. À ce sujet, trois grands thèmes ont été retenus : le rendement des sommes saisies, la garde et la disposition des biens.

Au sujet de la destruction des biens de peu de valeur, au 31 mars 2005, les travaux sont en cours de réalisation. Quant aux ordonnances de prise en charge autorisant la disposition de certains biens de peu de valeur, elles sont complétées. Finalement, les processus de collaboration et de négociation entre les entités concernées (ministère de la Justice et Secrétariat du Conseil du trésor) se poursuivront au cours de l'exercice financier 2006-2007.

Annexe 1

LISTE DES DISTRICTS ET POSTES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Grand quartier général

1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7
Renseignements : 514 598-4141

District 1

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

393, rue Vanier, Rimouski (Québec) G5L 8X1
Renseignements : 418 723-1122
Télécopieur : 418 722-7035

Postes (16) : MRC de La Matapédia, MRC de Matane, MRC de Rimouski-Neigette, MRC de La Mitis, MRC de Témiscouata, MRC de Rivière-du-Loup, MRC de Kamouraska, MRC des Basques, MRC de La Côte-de-Gaspé (principal et auxiliaire), MRC d'Avignon et de Bonaventure (principal, auxiliaire d'Avignon et auxiliaire de Bonaventure), MRC du Rocher-Percé, MRC de La Haute-Gaspésie et municipalités des Îles-de-la-Madeleine

District 2

Saguenay–Lac-Saint-Jean

1110, rue des Roitelets, Chicoutimi (Québec) G7H 6N3
Renseignements : 418 549-9266
Télécopieur : 418 549-4484

Postes (6) : MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC de Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy (principal et auxiliaire) et Chapais-Chibougamau

District 3

Capitale-Nationale

5005, boulevard Pierre-Bertrand, Québec (Québec) G1K 7W2
C. P. 8400, terminus postal
Renseignements : 418 623-6262
Télécopieur : 418 623-6533

Postes (18) : MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est, MRC de Portneuf (principal et auxiliaire), MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de L'Île d'Orléans, MRC de L'Islet, MRC de Lotbinière, MRC de Montmagny, MRC des Etchemins, MRC de Beauce-Sartigan, MRC de Robert-Cliche, MRC de Bellechasse, MRC de La Nouvelle-Beauce, MRC de L'Amiante, MRC de La Jacques-Cartier, Autoroutier de Québec et Autoroutier de Chaudière-Appalaches

District 4

Mauricie–Centre-du-Québec

950, rue Tousignant, Trois-Rivières (Québec) G8V 1S2
Renseignements : 819 379-7311
Télécopieur : 819 379-7609

Postes (13) : MRC d'Arthabaska, MRC de L'Érable, MRC de Bécancour, MRC de Drummond, MRC de Maskinongé (principal et auxiliaire), MRC de Nicolet-Yamaska, MRC des Chenaux, MRC de Mékinac, Ville de Shawinigan, Ville de La Tuque, Autoroutier de La Mauricie et Autoroutier du Centre-du-Québec

Annexes 1

District 5

Estrie

40, rue Don-Bosco Sud, Sherbrooke (Québec) J1L 1W4

Renseignements : 819 564-1212

Télécopieur : 819 572-6083

Postes (9) : MRC de Coaticook, MRC de Memphrémagog, MRC du Haut-Saint-François, MRC de Brome-Missisquoi, MRC de La Haute-Yamaska, MRC du Granit, MRC du Val Saint-François, MRC d'Asbestos et Autoroutier de l'Estrie

District 6

Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière

2085, boulevard Sainte-Marie, Mascouche (Québec) J7L 3Y1

Renseignements : 450 598-4141

Télécopieur : 450 474-7713

Postes (16) : MRC d'Argenteuil, MRC des Laurentides (principal et auxiliaire), MRC de Deux-Montagnes, MRC des Pays-d'en-Haut, MRC de D'Autray (principal et auxiliaire), MRC de Montcalm, MRC de Matawinie (principal, auxiliaire et secondaire), MRC de La Rivière-du-Nord, Autoroutier de Montréal, Autoroutier de Laval, Autoroutier des Laurentides et Autoroutier de Lanaudière

District 7

Outaouais

85, rue Jean-Proulx, Gatineau (Québec) J8Z 1W2

Renseignements : 819 770-9111

Télécopieur : 819 779-6216

Postes (5) : MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, MRC d'Antoine-Labelle, MRC de Papineau et Autoroutier de L'Outaouais

District 8

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

205, boulevard Rideau, C.P. 8888, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5R8

Renseignements : 819 764-3202

Télécopieur : 819 762-7898

Postes (11) : MRC d'Abitibi, MRC d'Abitibi-Ouest, MRC de La Vallée-de-l'Or (principal et auxiliaire), MRC de Témiscamingue (principal et auxiliaire), Ville de Rouyn-Noranda, Matagami, Radisson, Lebel-sur-Quevillon et Nunavik

District 9

Côte-Nord

20, boulevard Comeau, Baie-Comeau (Québec) G4Z 3A8

Renseignements : 418 296-2324

Télécopieur : 418 296-1611

Postes (9) : MRC de Manicouagan, MRC de La Haute-Côte-Nord (principal et auxiliaire), MRC de Minganie, MRC de Sept-Rivières (principal et auxiliaire), MRC de Caniapiscau (principal et auxiliaire) et Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

District 10

Montérégie

1250, rue Nobel, bureau 100, Boucherville (Québec) J4B 5H1

Renseignements : 450 641-9455

Télécopieur : 450 641-6775

Postes (15) : MRC de La Vallée-du-Richelieu, MRC de Vaudreuil-Soulanges (Est et Ouest), MRC du Haut-Saint-Laurent, MRC du Haut-Richelieu, MRC de Rouville, MRC des Maskoutains (Est et Ouest), MRC d'Acton, MRC des Jardins-de-Napierville, MRC du Bas-Richelieu, MRC de Beauharnois-Salaberry, Autoroutier de La Montérégie Est, Autoroutier de La Montérégie Ouest et Autoroutier de Cartier-Champlain

Annexes 1

Annexe 2

TABLEAU DES INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateurs		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
RESSOURCES HUMAINES (EFFECTIFS CIVILS)							
Répartition de l'effectif CIVIL, par type et par catégorie d'emploi, en nombre de ETC utilisé et en % du total des ETC utilisés ^{45 46}	Nombre et % de personnes	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
	- Réguliers	1 522	81	1 481	80	1 583	85
	- Occasionnels	356	19	375	20	279	15
	- Autres	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	TOTAL	1 878	100	1 856	100	1 862	100
	- Cadres	50	3	54	3	56	3
	- Professionnels	316	17	297	16	305	16
	- Fonctionnaires	1 478	79	1 472	79	1 471	79
	- Autres (ouvriers)	34	2	33	2	30	2
	TOTAL	1 878	100	1 856	100	1 862	100
	- Hommes	556	30	549	30	570	31
	- Femmes	1 322	70	1 307	70	1 292	69
	TOTAL	1 878	100	1 856	100	1 862	100
	Répartition de l'effectif CIVIL au 31 mars par groupe d'âge (nombre et % de personnes et de ETC utilisés)	Nombre et % de personnes	Nbr	%	Nbr	%	Nbr
- 34 ans et moins		331	16	28	14	304	16
- de 35 ans à 54 ans		1 491	74	1 478	75	1 427	76
- 55 ans et plus		194	10	227	11	157	8
Nombre et % de ETC utilisés		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
- 34 ans et moins		308	16	261	14	300	16
- de 35 ans à 54 ans		1 390	74	1 383	75	1 408	76
- 55 ans et plus		180	10	212	11	154	8
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 en nombre et en % des employés CIVILS	- Nombre de personnes visées et % par rapport au nombre d'employés au 31 mars	Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009		Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2007	
		127 (7,9 %)		123 (7,7 %)		123 (7,7 %)	
Taux de roulement du personnel CIVIL régulier (excluant les postes occasionnels)	- Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année excluant les affectations/ Nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars	%		%		%	
		5,3		5,0		3,4	
Taux d'absentéisme du personnel CIVIL (excluant le calcul des jours fériés et des vacances utilisées)	- Nombre de jours d'absences/ Nombre de jours de travail payés	%		%		%	
		12,7		11,7		10,2	

Annexes 2

45) À la section 3.2, il est question du nombre d'ETC distribués. Ici, une autre forme de répartition des effectifs est présentée, soit le nombre d'ETC utilisés. L'ETC utilisé est le rapport entre le traitement à l'échelle réellement versé à une personne par l'employeur, au cours d'une année financière, et le traitement annuel prévu à son classement.

46) Pour l'année 2003-2004, les données sur les ETC utilisés sont estimées.

Indicateurs		2005-2006		2004-2005		2003-2004	
RESSOURCES HUMAINES (EFFECTIFS POLICIERS)							
Répartition de l'effectif POLICIER, par type et par catégorie d'emploi, en nombre de ETC utilisé et en % du total des ETC utilisés ⁴⁷	Nombre et % de personnes	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
	- Officiers	348	7	ND	ND	ND	ND
	- Sous-officiers	1 323	26	ND	ND	ND	ND
	- Agents	3 336	67	ND	ND	ND	ND
	TOTAL	5 007	100	ND	ND	ND	ND
	- Hommes	4 239	85	ND	ND	ND	ND
	- Femmes	768	15	ND	ND	ND	ND
	TOTAL	5 007	100	ND	ND	ND	ND
Répartition de l'effectif POLICIER au 31 mars par groupe d'âge (nombre et % de personnes et de ETC utilisés)	Nombre et % de personnes	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
	- 34 ans et moins	1 956	38	1 887	37	1 905	37
	- de 35 ans à 54 ans	3 015	58	3 062	60	3 072	60
	- 55 ans et plus	199	4	187	4	186	4
	Nombre et % de ETC utilisés	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
	- 34 ans et moins	1 894	38	ND	ND	ND	ND
	- de 35 ans à 54 ans	2 920	58	ND	ND	ND	ND
	- 55 ans et plus	193	4	ND	ND	ND	ND
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1 ^{er} avril 2009 en nombre et en % des employés POLICIERS	- Nombre de personnes visées et % par rapport au nombre d'employés au 31 mars	Du 1 ^{er} avril 2006 au 31 mars 2009	Du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2007		
		445 (8,6 %)	503 (9,8 %)		524 (10,1 %)		
Taux de roulement du personnel POLICIER régulier (excluant les postes auxiliaires)	- Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année excluant les affectations/ Nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars	% 3,9		% 3,6		% 3,1	
Taux d'absentéisme du personnel POLICIER ⁴⁸ (excluant le calcul des jours fériés et des vacances utilisées)	- Nombre de jours d'absences/ Nombre de jours de travail payés	% 10,0		% 10,1		% 8,6	

47) Pour les années 2003-2004 et 2005-2006, la banque de données ne permettait pas de fournir les données sur les ETC policiers utilisés.

48) Il faut noter que le taux d'absentéisme des policiers ne peut être comparé au taux d'absentéisme de l'ensemble du personnel de la fonction publique (employés civils), car le nombre de jours travaillés annuellement diffère; il est de 218,4 jours (9 heures par jour) pour le personnel policier et de 260 jours (7 heures par jour) pour le personnel civil.

Annexe 3

TABLEAUX SUR L'EMBAUCHE ET LA REPRÉSENTATIVITÉ DES GROUPES CIBLES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'embauche du personnel civil

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS*	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées (personnel civil)	82	175	45	13

Nombre d'employés civils réguliers en date du 31 mars 2006

Effectif total (personnel civil)	1 620
----------------------------------	-------

L'embauche du personnel policier

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées (personnel policier)	249	--	--	--

Nombre d'employés policiers réguliers en date du 31 mars 2006

Effectif total (personnel policier)	5 170
-------------------------------------	-------

2. MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, AUTOCHTONES, ANGLOPHONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Rappel de l'objectif d'embauche : Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés permanents, occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Le taux d'embauche du personnel civil

Le taux d'embauche du personnel civil																	
	PERMANENTS				OCCASIONNELS*				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				GLOBAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	13	—	—	3	18	—	—	3	10	—	—	—	4	—	—	—	51
Pourcentage	16,3	—	—	3,7	10,3	—	—	1,7	22,2	—	—	—	30,8	—	—	—	
Pourcentage global	19,5 %				12 %				22,2 %				30,8 %				

Le taux d'embauche du personnel policier

	RÉGULIERS				OCCASIONNELS				ÉTUDIANTS				STAGIAIRES				GLOBAL
	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	CC	Angl.	Aut.	PH	
Nombre de personnes embauchées	--	--	4	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	4
Pourcentage	--	--	16 %	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Pourcentage global	16 %				--				--				--				

*Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Rappel des objectifs : Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Le taux de représentativité du personnel civil

	PERMANENTS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	52	7	1	14
Pourcentage	3,2 %	0,5 %	0,1 %	0,9 %

Le taux de représentativité du personnel policier

	RÉGULIERS			
	CC	Angl.	Aut.	PH
Représentativité en nombre	67	--	37	--
Pourcentage	1,2 %	--	0,7 %	--

3. FEMMES

Le taux d'embauche du personnel civil

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS*	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre de femmes embauchées	19	110	34	9
Pourcentage	29 %	62,8 %	75,5 %	69 %

Niveau de représentation chez le personnel civil

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	14	160	186	768	—	1
Pourcentage	26 %	54,4 %	71,2 %	79,2 %	—	3,4 %

Le taux d'embauche du personnel policier

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre de femmes embauchées	74	--	--	--
Pourcentage	29,7 %	--	--	--

Niveau de représentation chez le personnel policier

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS	AGENTS
Représentativité en nombre	6	109	678
Pourcentage	0,8 %	13,7 %	85,5 %

Le niveau de représentation des femmes correspond à des emplois réguliers.

*Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

4. RÉSULTATS COMPARATIFS

Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones pour les trois dernières années, incluant le taux d'embauche des personnes handicapées pour 2005-2006.

Parmi le personnel civil

	Permanents	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	6,6 %	9,7 %	25,6 %	6,3 %
2004-2005	36 %	9 %	35 %	6 %
2005-2006	19,5 %	12 %	22,2 %	31 %

Parmi le personnel policier

	Permanents	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	5 %	--	--	--
2004-2005	2,6 %	--	--	--
2005-2006	1,6 %	--	--	--

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles

Pourcentage du taux de représentativité des membres des communautés culturelles des trois dernières années.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Personnel civil	2,6 %	2,6 %	3,2 %
Personnel policier	1,3 %	1,3 %	1,2 %

Le taux de représentativité des anglophones

Pourcentage du taux de représentativité des anglophones des trois dernières années.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Personnel civil	0,5 %	0,6 %	0,5 %
Personnel policier	--	--	--

Le taux de représentativité des autochtones

Pourcentage du taux de représentativité des autochtones des trois dernières années.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Personnel civil	0 %	0 %	0,1 %
Personnel policier	0,7 %	0,7 %	0,7 %

Taux de représentativité des personnes handicapées

Pourcentage du taux de représentativité des personnes handicapées des trois dernières années.

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Personnel civil	0,9 %	0,9 %	0,9 %
Personnel policier	--	--	--

Ce rapport est produit par la Sûreté du Québec.

Pour commentaires ou renseignements, veuillez vous adresser à la :

Sûreté du Québec
Direction des communications
1701, rue Parthenais
Montréal (Québec) H2K 3S7

Téléphone : 514 596-3525
Télécopieur : 514 598-4917

La Sûreté du Québec possède également un site Web sur lequel se trouvent le plan stratégique, les rapports annuels de gestion, des bilans, des statistiques, des communiqués de presse ainsi que de nombreux autres renseignements.

www.surete.qc.ca

Dans cette publication, le genre masculin est utilisé pour désigner les femmes et les hommes, sans discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal – 2006
Bibliothèque nationale du Québec, 2006
ISBN 13 : 978-2-550-47862-1
ISBN 10 : 2-550-47862-2

